



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Tremblement de terre en Inde

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de tous les membres de l'Assemblée, je tiens à présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Inde à l'occasion de la perte tragique en vies humaines et des dommages matériels subis à la suite du tremblement de terre qui a frappé l'Inde récemment. Qu'il me soit également permis d'exprimer l'espoir que la communauté internationale fera preuve de solidarité et répondra promptement et généreusement à toute demande d'aide.

M. Ansari (Inde) (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom du Gouvernement et du peuple de l'Inde, et en particulier au nom de ceux qui ont été touchés par ce terrible tremblement de terre qui a frappé l'Inde du sud-ouest dans la nuit du 30 septembre, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance et notre gratitude pour les paroles très chaleureuses de sympathie et les condoléances que vous avez, Monsieur le Président, formulées au nom de l'Assemblée.

Le tremblement de terre qui a touché la région de Sholapur, à quelque 240 miles au sud-est de Bombay, a semé la mort et la destruction dans des milliers de familles. Les pertes en vies humaines sont estimées maintenant à plus de 6 000, auxquelles s'ajoutent un très grand nombre de blessés ou de sans-abri à la suite de ce cataclysme.

Les catastrophes naturelles ignorent les frontières. Leur colère et leur furie ne font pas de distinction entre les pays développés et les pays en développement, entre les riches et les pauvres. De telles catastrophes ne peuvent pas être entièrement évitées. Cependant, une coopération plus étroite entre tous les membres de la communauté internationale dans le domaine de l'échange d'informations permettrait d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles. L'Inde, pour sa part, s'est entièrement consacrée à cette tâche.

Votre message de condoléances, Monsieur le Président, apportera espérance, réconfort et apaisement aux multitudes endeuillées qui ont été si profondément touchées par le tremblement de terre. Ce message renforcera leur volonté de reconstruire leurs existences.

Allocution de M. Kiro Gligorov, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Kiro Gligorov, Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Gligorov (*interprétation de l'anglais*) :
Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous adresser

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.10
18 octobre 1993

FRANCAIS

mes félicitations sincères pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session. Dans l'exercice de vos fonctions importantes, vous pourrez compter sur l'appui et la coopération de ma délégation. Votre vaste expérience et vos talents de diplomate sont des atouts précieux qui contribueront au succès de cette importante session de l'Assemblée générale.

(L'orateur parle en macédonien; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation)

C'est la première fois que mon pays, la République de Macédoine, participe à une session de l'Assemblée générale en tant qu'Etat indépendant et elle entend apporter sa pleine contribution au renforcement de la paix mondiale et à la promotion de la coopération internationale.

La République de Macédoine est un pays dont la politique étrangère se fonde sur les principes de paix, d'amitié et de coopération. Nous considérons que l'interdépendance des intérêts et le respect mutuel assureront le succès de la coopération internationale. Un élément important de notre politique étrangère est de promouvoir des relations de bon voisinage et d'appliquer les principes de la nouvelle architecture européenne dans la région troublée des Balkans. Cette politique étrangère est compatible avec le développement interne de la République de Macédoine, qui est orientée vers une économie de marché, la démocratie, un Etat de droit, les droits de l'homme et l'harmonie dans les relations entre ethnies.

En accédant à son indépendance de façon pacifique et légitime, la République de Macédoine a préservé la paix et a empêché que la guerre ne s'étende au sud des Balkans. Les efforts qui ont été déployés ces deux dernières années ont modifié notre position historique, et à la discorde a succédé un facteur favorable à la paix et à la stabilité dans les Balkans. C'est pourquoi la délégation de la République de Macédoine, à la présente session, entend respecter strictement la Charte des Nations Unies, appuyer toutes les mesures propres à favoriser la paix et la sécurité internationales, assurer la démocratisation des relations internationales dans tous les domaines, valoriser au maximum les droits et libertés de l'homme, promouvoir et favoriser une politique de relations de bon voisinage, empêcher la prolifération et l'utilisation des armes de destruction massive et encourager la diplomatie préventive dans le règlement des différends.

La situation précaire que connaît aujourd'hui le monde nous préoccupe tous. Nous ne sommes pas pleinement satisfaits des efforts entrepris par notre organisation pas plus que des résultats obtenus dans la solution des crises actuelles. Nous voulons bien croire que le monde d'aujourd'hui n'est plus menacé par une nouvelle guerre

mondiale et que le recours aux armes nucléaires est peu probable. Mais le fait demeure que le nombre de conflits graves et potentiels augmente. Les efforts consentis par notre organisation pour trouver des solutions pacifiques ont été considérables. Malheureusement, les résultats n'ont pas toujours été satisfaisants, compte tenu, dans une certaine mesure, de l'absence d'un champ d'application plus vaste des mesures et des activités en matière de diplomatie préventive.

Je tiens à souligner l'importance extraordinaire que revêt l'accord historique conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine pour la paix au Moyen-Orient et le développement des relations mondiales. Tous ceux qui ont contribué à la signature de cet accord méritent une reconnaissance toute particulière.

Dans ce contexte, je suis profondément convaincu que, malgré toutes les difficultés, nous parlerons bientôt de l'Afrique du Sud comme d'une région caractérisée par un développement fructueux et par la dignité humaine. Espérons que les forces de la paix dans cette région l'emporteront en fin de compte sur les forces de la régression et de l'apartheid.

Je dois redire notre inquiétude que suscitent la poursuite de la guerre en Bosnie-Herzégovine, le danger qu'elle ne s'étende et une déstabilisation accrue de notre région. En vérité, un pays situé à proximité voit cette situation comme constituant une menace de guerre pour l'ensemble des Balkans. La situation en Bosnie-Herzégovine est extrêmement grave, tragique et incompréhensible. La plus terrible tragédie de l'après-guerre se déroule au coeur de l'Europe : des massacres en masse, des destructions massives, plus de 2 millions de réfugiés, des actes insensés de nettoyage ethnique et de génocide. De nombreuses conférences et activités ont été entreprises afin de mettre un terme à cette guerre. Le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions. Espérons que la paix en Bosnie deviendra enfin une réalité.

Mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine est une première étape fondamentale. Cependant, la paix permanente en Bosnie-Herzégovine ne sera possible que si sont respectés les principes fondamentaux du droit international, de la Charte et des principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) : les frontières ne peuvent être modifiées par la force, la communauté internationale ne reconnaît ni n'accepte le "nettoyage ethnique" et les droits des minorités doivent être respectés.

Sans ces conditions préalables, non seulement la paix permanente ne pourra régner en Bosnie-Herzégovine, mais il en résultera un précédent qui encouragera de nouveaux

conflits. Tolérer le recours à la force et la supériorité militaire à des fins d'expansion territoriale et de changements dans le tracé des frontières exacerberait d'autres tensions moins graves, notamment dans la région ethniquement diversifiée des Balkans et les pays d'Europe orientale. Cela reviendrait à tolérer les risques de guerres permanentes entre ethnies.

La République de Macédoine est vivement désireuse de voir la guerre en Bosnie-Herzégovine prendre fin afin de l'empêcher de s'étendre à la région et de nuire aux fondements durables de la paix. Pour ces raisons, et étant donné que nous nous soucions de notre propre sécurité et que nous souhaitons que règnent la paix et la stabilité dans la région, nous avons pris un certain nombre de mesures préventives opportunes en coopération avec les Nations Unies. A cet égard, je voudrais insister sur le rôle fondamental qu'a joué la résolution 795 (1992) du Conseil de sécurité, daté de décembre 1992, dans le déploiement d'un contingent de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) dans la République de Macédoine.

La décision du Conseil de sécurité, à laquelle le Secrétaire général a largement contribué, s'est avérée justifiée, opportune et efficace. Elle a montré les avantages considérables de la diplomatie préventive. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies, renforcées par le contingent des Etats-Unis, sont très importantes pour notre sécurité et pour le maintien de la paix et de la stabilité dans la région. Notre coopération avec ces forces est exemplaire, et il continuera d'en être ainsi à l'avenir. Cette mesure a considérablement renforcé le sentiment de sécurité et de confiance des citoyens de la République de Macédoine dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies.

En tant que pays et en tant que peuple, nous portons un intérêt permanent à la paix et à la coopération dans les Balkans. Dans le même esprit, nous nous efforçons de nouer des relations de bon voisinage avec tous nos voisins et de résoudre tous les problèmes existants avec notre voisin du sud. La guerre en Bosnie-Herzégovine, l'application des sanctions prises par les Nations Unies à l'encontre de la Serbie-Monténégro et les séquelles de l'affrontement entre les blocs, qui existait jusqu'à tout récemment encore, empêchent les Balkans de fonctionner selon des principes régionaux naturels. Les liens économiques et culturels, les communications, la libre circulation des individus, des biens et des idées ont pratiquement été coupés. C'est là une situation bien triste. Afin d'être prêts à entrer dans le XXIe siècle et à s'adapter à une Europe dont les frontières et la coopération seront ouvertes, il est essentiel que les Balkans subissent des changements fondamentaux. Il y va de l'intérêt de tous les peuples et de tous les pays de la région. Voilà pourquoi la Macédoine a adopté pour politiques les relations de bon voisinage, le règlement

pacifique des problèmes et le développement d'une coopération économique, politique et culturelle d'ensemble entre tous les pays de la région. Nous sommes profondément convaincus que, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité, la communauté internationale appuiera résolument ces processus dans les Balkans. Les principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et le processus entrepris dans le cadre de la Communauté européenne sont les seules chances de paix, de stabilité et de renouveau économique dans les Balkans. Toutefois, cela signifie aussi que tous les Etats des Balkans, qui ont choisi l'option européenne, doivent pouvoir s'intégrer progressivement à la Communauté européenne.

Nous éprouvons tous un sentiment d'insatisfaction face à la stagnation de l'économie mondiale qui s'est fait sentir au cours de l'année passée, face à la détérioration de la situation économique dans le monde et à la situation économique qui règne dans certaines régions et dans certains pays. Le nombre de personnes affectées par le chômage, la pauvreté et la faim ne fait qu'augmenter. Les pays développés n'ont pas surmonté la récession aussi vite que prévu, ce qui les empêche de participer plus largement au développement des pays en développement et des pays en transition.

En raison de cette situation, et parce que nous sommes convaincus qu'à la période de l'après-guerre froide ne doit pas succéder une période de conflits économiques, il convient de s'efforcer davantage de trouver un moyen de sortir des difficultés économiques et sociales que connaît actuellement le monde. Je suis convaincu, à cet égard, que la quarante-huitième session de l'Assemblée générale aidera à encourager fermement une demande croissante dans le monde et la libéralisation du commerce mondial. Une importante condition préalable à la réalisation de cet objectif est l'issue heureuse des négociations de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), encouragées par le Sommet de Tokyo. Il est essentiel également de résoudre le problème des arriérés et celui de l'accès des pays en développement et des pays en transition aux marchés financiers internationaux. Toutes ces activités procèdent de l'idée que seul le développement génère le développement, alors que la stagnation n'apporte que récession et pauvreté.

Une protection accrue des droits de l'homme est une question qui fait à juste titre l'objet d'une priorité particulière dans les travaux de l'Organisation. Nous sommes préoccupés par le fait qu'au cours de l'année écoulée les violations des droits de l'homme ont atteint des proportions épidémiques. Nous pensons que la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme est une étape très positive dans la bonne direction, et nous espérons que la Déclaration et le Programme d'action qui y ont été adoptés

contribueront grandement à mettre fin à l'évolution défavorable dans ce domaine.

A Vienne, les négociations ont clairement montré que les mécanismes actuels pour faire respecter les instruments existants relatifs aux droits de l'homme ne sont pas efficaces, et doivent être sensiblement améliorés, notamment pour ce qui est des droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques. Un grand pas a été franchi dans ce sens grâce à l'adoption de la Déclaration sur les minorités l'année dernière. L'étape suivante, que notre délégation appuiera, consistera à faire fonctionner la Commission des droits de l'homme selon les principes de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, et à envisager la création d'un haut commissariat des Nations Unies pour les minorités, dont le siège se trouverait à Genève.

Je voudrais souligner que toutes les questions non résolues impliquant des minorités ethniques peuvent, surtout dans certaines régions du monde, dégénérer en conflits militaires et compromettre la paix mondiale. Il est donc essentiel de prendre immédiatement des mesures préventives dans ce domaine également.

La République de Macédoine est un pays européen en transition, un pays enclavé, un pays de transit et un pays en développement. Tous ces facteurs contribuent aux difficultés économiques de mon pays. La situation est encore compliquée par les conséquences qu'entraînent les sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre de la Serbie-Monténégro. Je tiens encore à souligner que nous respectons strictement l'application des sanctions. Il en résulte que, pour cette seule année, notre produit national brut a diminué de moitié. Le commerce extérieur a été considérablement réduit, les coûts des transports ont énormément augmenté et d'autres dommages indirects ont été constatés.

Aujourd'hui, la survie, la démocratie et le développement économique de la République de Macédoine dépendent essentiellement de l'aide de la communauté internationale. Sans cette aide, il est fort possible que les tensions sociales et l'effondrement probable de l'économie provoquent un nouveau foyer de crise. Je suis fermement convaincu que, conformément à l'Article 50 de la Charte et à la résolution 820 (1993) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, seront en mesure de nous accorder une assistance concrète.

On ne peut attendre d'un petit pays qu'il assume à lui seul les conséquences d'une telle action internationale, sans bénéficier d'engagements solidaires et d'aide extérieure. Désormais, l'aide doit être apportée à titre de mesure

préventive et non pas après l'apparition des affrontements sociaux susceptibles de dégénérer en nouveaux conflits.

Dans cet esprit, la délégation de la République de Macédoine présentera au cours de la présente session des propositions concernant la compensation pour les dommages subis en raison de l'application des sanctions, les problèmes auxquels doivent faire face les pays sans littoral et d'autres questions relatives à la paix et à la coopération.

Le renforcement de l'ONU à tous les égards, pendant la période de l'après-guerre froide, est d'une importance capitale pour la République de Macédoine. Mon pays appartient à un groupe de pays qui ne peuvent survivre et se développer qu'en l'absence de guerres, dans un monde où la paix et la stabilité ne sont pas menacées, où la coopération internationale sera assurée sans obstacles ni discrimination, dans un monde, enfin, où chacun respectera la dignité humaine.

A cet égard, la délégation de la République de Macédoine contribuera pleinement à assurer le succès de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale et au renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de l'ancienne République yougoslave de Macédoine pour la déclaration qu'il vient de faire.

Le Président Gligorov de l'ex-République yougoslave de Macédoine est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Emomali Rakhmonov, Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Emomali Rakhmonov, Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président Rakhmonov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) :

L'année qui s'est écoulée depuis la quarante-septième session de l'Assemblée générale a été marquée par une croissance continue de l'autorité et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. Cela prouve à quel point les membres de la communauté internationale comprennent qu'une coopération étroite et constructive est nécessaire pour

assurer un avenir meilleur. En regardant autour de cette salle où intervient pour la première fois un chef d'Etat d'un Tadjikistan souverain, les paroles du grand poète Saadi me viennent à l'esprit :

"Les fils de l'Homme ne font qu'un
Car c'est de la même matière que le Créateur nous a
tous façonnés."

Maintenant que je suis ici, dans ce lieu où se règlent les problèmes du monde entier, je voudrais d'abord féliciter le Représentant permanent du Guyana, M. Samuel Insanally, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir, Monsieur le Président, que sous votre direction habile, notre session parviendra à des résultats tangibles pour le bien de toute l'humanité. Je tiens également à souligner l'excellent travail de M. Stoyan Ganey, Président de la dernière session de l'Assemblée générale, dont la direction énergique et efficace a permis de mener à bien l'examen de problèmes politiques complexes.

C'est avec une grande satisfaction que je voudrais saluer le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, et lui exprimer notre sincère reconnaissance pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin de résoudre les situations de conflit dans diverses régions du monde, y compris dans mon pays.

La République du Tadjikistan fait ses premiers pas en tant que sujet du droit international. Je note avec une profonde satisfaction que nous avons maintenant une voix égale dans la communauté des nations, et nous sommes conscients que cet honneur nous impose aussi des devoirs considérables.

Les deux années qui se sont écoulées depuis notre indépendance ont suscité des moments incontestablement positifs, mais aussi de pénibles épreuves que mon peuple patient et épris de paix est en train de subir. C'est aux historiens qu'il appartiendra d'analyser les causes profondes, les raisons qui expliquent la situation actuelle au Tadjikistan. Mon devoir est de souligner une chose : ceux que nous croyons, sur la base des lois appliquées dans la République du Tadjikistan, à l'origine du déclenchement de la guerre civile sont coupables d'avoir violé grossièrement les fondations mêmes de toute société moderne, c'est-à-dire la primauté du droit.

Comme dans le cas de toute guerre civile, il n'y a pas de vainqueur dans la guerre civile au Tadjikistan. Notre tâche urgente en tant que nation est de guérir au plus tôt les plaies sanglantes infligées à notre pays.

L'attention que la communauté des nations porte au Tadjikistan est compréhensible. La diversité des opinions

exprimées lors de l'analyse des événements qui surviennent dans la République ne peuvent nous surprendre. J'aimerais cependant éclaircir certaines questions.

Maintenant que nous sommes engagés dans la voie d'un développement indépendant, nous nous heurtons aux immenses problèmes politiques et socio-économiques propres à la période de transition.

Notre économie nationale constituait une partie très modeste de l'énorme complexe économique de l'ancienne Union soviétique et son rôle était essentiellement de fournisseur des matières premières. Après l'effondrement des liens économiques, notre république s'est heurtée à de nombreux problèmes presque insolubles. La chute catastrophique du niveau de vie n'a pas manqué d'aggraver les tensions sociales.

La lutte du pouvoir qui a eu lieu en même temps et les tentatives de s'emparer illégalement de ce pouvoir, par la force et de manière antidémocratique ont divisé la société et mené à une guerre fratricide absurde. Nous en connaissons le bilan : des milliers de vies brisées, des milliers de morts et de blessés, de réfugiés et de disparus. D'incommensurables dommages politiques, sociaux et économiques ont été infligés à la République.

L'instabilité intérieure est devenue la cause première du chaos économique et politique, de la confusion juridique et du brusque déclin de la production. L'avenir de notre peuple - l'avenir de l'Etat tadjik - a été compromis.

La seizième session du Conseil suprême de la République du Tadjikistan, tenue dans ces circonstances, a jeté les bases essentiellement nouvelles pour le rétablissement de la paix et de l'entente civile dans notre pays. Le Conseil suprême s'est déclaré pour le règlement de tous les problèmes politiques, sociaux et économiques uniquement dans le cadre de la constitution. Diverses lois importantes ont été adoptées afin d'assurer la protection sociale des citoyens et leur permettre de retrouver leur foyer et l'emploi qu'ils occupaient en temps de paix.

Conformément à la Constitution, nous avons désigné les membres du Conseil suprême et constitué un gouvernement. Aujourd'hui, notre société et notre peuple ont compris que le pouvoir suprême au sein de l'Etat devait être la loi, rien que la loi.

En tant que chef d'Etat, je déclare, du haut de cette tribune, que nous adhérons aux principes fondamentaux énoncés dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki et de la Conférence de Paris, ainsi qu'aux autres instruments juridiques pour la défense du droit. Nous sommes fermement résolus à engager des réformes démocratiques

dans notre pays et à reconnaître et respecter les choix philosophiques, religieux, idéologiques et politiques en tant que droits inaliénables de l'individu.

Travaillant sous la pression constante de problèmes politiques et socio-économiques, nous avons réussi en peu de temps à mettre fin au blocus économique de toutes les régions de la République, à remettre sur pied notre économie nationale détruite et à procéder à des réformes économiques destinées à mettre progressivement en place une économie de marché.

Dès le début du rétablissement de notre république, le Parlement a adhéré au principe de la primauté du droit et, ce faisant, a adopté diverses mesures normatives, tandis que le Conseil suprême publiait trois décrets spéciaux d'amnistie. N'est-ce pas là la preuve que nous nous employons à résoudre par des moyens politiques les problèmes qui se sont accumulés dans notre pays? Nous sommes prêts à dialoguer avec toutes les forces sociales dans notre pays en vue de parvenir à la réconciliation nationale, à l'harmonie et à la stabilité civiles au Tadjikistan.

Nous entendons coopérer de façon constructive avec toutes les forces, indépendamment de leur orientation politique, dans le cadre des lois en vigueur et conformément aux principes démocratiques généralement acceptés. J'informe la communauté mondiale que le Tadjikistan s'emploie résolument à améliorer les lois régissant les élections et à élaborer un projet de nouvelle constitution, dans laquelle la plus grande attention sera accordée à tous les problèmes liés à la garantie et à la protection des droits inaliénables de l'homme.

Dans le cadre du règlement de nos problèmes politiques internes, nous sommes gravement préoccupés par les tentatives de régionalisation du conflit interne au Tadjikistan, un conflit qui se poursuit dans plusieurs régions limitrophes de l'Afghanistan. L'éclatement de ce conflit, cette année, a coûté des dizaines de vies humaines.

J'aimerais rendre compte brièvement à l'Assemblée de ce que je considère comme les causes essentielles des tensions le long de la frontière et à l'intérieur de celle-ci.

Nul n'ignore que le Tadjikistan a été, il y a peu encore, le théâtre d'actes non provoqués et systématiques d'intervention armée depuis le territoire d'un pays voisin. Nous comprenons bien entendu les difficultés que connaît sur le plan intérieur ce pays, lesquelles sont liées à la création d'une administration d'Etat centralisée. Mais les faits sont là, et nous nous trouvons face à la nécessité de traiter sérieusement la question de notre légitime défense.

Nous ne tramons aucun plan hostile envers l'Afghanistan. Les mesures que nous avons prises et continuons de prendre pour renforcer la défense de notre frontière - frontière commune également de la Communauté des Etats indépendants (CEI) - ne dépassent pas le cadre de l'Article 51 de la Charte de l'ONU et sont pleinement conformes aux normes généralement acceptées régissant les relations internationales.

Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il s'agisse là du seul moyen de résoudre le problème. Nous sommes encouragés, à cet égard, par la reprise très nette des négociations avec les autorités de Kaboul. Nous sommes parvenus à un certain nombre d'accords positifs sur un large éventail de questions, notamment celle de la normalisation de la situation le long de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan. Nous pensons qu'un dialogue permanent et approfondi avec les dirigeants de l'Etat islamique d'Afghanistan nous permettra de faire disparaître d'autres causes bien connues de frictions.

Il est déplorable que d'énormes ressources soient encore consacrées à soutenir des éléments destructeurs basés sur le territoire afghan. Ces éléments venus du Tadjikistan bénéficient de l'appui de groupes extrémistes et de forces du terrorisme international pour ourdir des plans destinés à modifier par la force la structure étatique de notre pays. Il est légitime de se poser la question suivante : la sagesse ne consisterait-elle pas à consacrer ces ressources à des fins constructrices plutôt que dévastatrices?

Les réfugiés tadjiks en Afghanistan constituent un autre de nos problèmes. Il existe de nombreuses versions à propos de leur présence sur le territoire afghan, mais là n'est pas l'essentiel : l'essentiel est qu'ils puissent regagner au plus vite leur patrie. Nous exprimons nos sincères remerciements aux dirigeants de l'Afghanistan et au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui leur accordent une attention constante. A la mi-septembre, plus de 35 000 réfugiés tadjiks ont quitté l'Afghanistan et regagné leurs foyers, soit plus de la moitié du nombre total de réfugiés. Nous espérons que le processus de rapatriement volontaire sera poursuivi et qu'avec le soutien des autorités afghanes et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, nous serons en mesure, dans un proche avenir, de régler une fois pour toutes ce douloureux problème.

Nous avons achevé les préparatifs en vue de la signature d'un accord tripartite entre le Tadjikistan, l'Afghanistan et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Nous souhaitons que cet accord soit signé le plus rapidement possible.

De la tribune des Nations Unies, je tiens à préciser un point supplémentaire à ce sujet : nous sommes fermement convaincus qu'appuyer les efforts des dirigeants afghans

pour rétablir la paix sur cette terre afghane si meurtrie répondrait non seulement aux intérêts de ce pays et de la région, mais aussi à ceux du monde entier. Il fut un temps où certains Etats consacraient d'immenses ressources à la guerre en Afghanistan. A notre avis, le moment est venu d'aider l'Afghanistan à vivre à nouveau dans la paix. Un Afghanistan en proie aux troubles et à l'instabilité représente une menace, et pas seulement pour le Tadjikistan.

En ce qui concerne notre participation à la CEI, je tiens à souligner que le Tadjikistan est favorable au renforcement de la communauté dans le plein respect de la souveraineté et de l'indépendance de ses Etats membres. Dans ce contexte, je voudrais signaler l'importance de deux de nos domaines d'activités dans le cadre de la CEI, activités qui sont d'une importance capitale pour le Tadjikistan. Je veux parler des relations avec la Russie d'une part et les Etats d'Asie centrale de l'autre.

La Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, est passée par de dures épreuves pour ce qui est du maintien de la paix et de la stabilité sur l'ensemble - ou presque - du territoire de l'ex-Union soviétique. Aussi, les populations de l'ex-Union soviétique, en particulier le Tadjikistan, apprécient-elles et saluent-elles les efforts déployés par la Russie dans le domaine du maintien de la paix.

C'est au soutien fraternel de l'Ouzbékistan, du Kazakhstan et de la République du Kirghizistan que nous devons le rôle positif joué dans la stabilisation de la situation dans notre pays. Le Tadjikistan remercie également les Etats-Unis et tous les pays d'Europe et d'Asie qui nous ont tendu une main amicale au cours des jours sombres et funestes que nous avons connus.

Nous espérons que le Tadjikistan ne fera bientôt plus partie de la liste noire des zones de conflit. A cet égard, nous comptons sur l'aide substantielle de la communauté mondiale pour remettre sur pied l'économie nationale détruite par la guerre et les catastrophes naturelles. Notre pays qui est riche en ressources naturelles, attractif sur le plan de ses perspectives économiques, a besoin de bénéficier d'une aide significative pour pouvoir renaître. Que l'on me permette d'exprimer l'espoir que cette aide et ce soutien seront sûrement accordés à mon pays, conformément aux principes généralement acceptés sur le plan international.

Le Tadjikistan, qui a connu les horreurs d'une guerre civile, est très préoccupé par l'évolution de la situation sur les points chauds de la planète. Nous connaissons les douleurs et les souffrances endurées par le peuple somali. Nous ressentons au plus profond de nous-mêmes l'absurdité de la tragédie vécue par les populations de l'ex-Yougoslavie, l'impasse dans laquelle se trouve le Caucase de l'ère

postsoviétique. Nous savons aussi par expérience combien des conflits locaux peuvent être destructeurs. C'est pourquoi nous lançons d'urgence un appel à la communauté mondiale afin qu'elle redouble d'efforts pour faire cesser et prévenir ce genre de conflit. Nous sommes fermement convaincus que la force des armes, aussi menaçante et effrayante qu'elle puisse être, ne saurait résoudre aucune question litigieuse.

A cet égard, nous sommes profondément préoccupés par le commerce non contrôlé et illégal d'armes dans des régions de haute instabilité. En fait, nous assistons à l'armement massif de régions entières. Nous comprenons bien entendu qu'ils soit extrêmement difficile de retirer à la population des armes obtenues illégalement. Partant de notre propre expérience si amère, nous voulons dénoncer à haute voix le danger de cette tendance fatidique.

Aujourd'hui, à ce facteur destructif pour notre économie s'en ajoute un autre : la tendance de certains pays à se doter d'armes nucléaires ou de la technologie nécessaire à leur production. En tant que pays disposant de la technologie pour l'exploitation minière et la transformation primaire de l'uranium, nous nous opposons catégoriquement à l'utilisation de cette source inestimable d'énergie à des fins non pacifiques.

Nous déclarons notre appui inconditionnel au Traité sur la non-prolifération, et nous espérons que la conférence des Etats parties à ce Traité, prévue pour 1995, décidera de le proroger indéfiniment.

Comme le sait l'Assemblée, la fin de la guerre froide et de la confrontation bipolaire a suscité chez les peuples du monde de grands espoirs. Malheureusement, les événements n'ont pas encore justifié nombre de ces espoirs. Il y a néanmoins un endroit dans le monde où l'on peut observer des événements politiques notables. Nous nous félicitons vivement des accords historiques intervenus entre l'Organisation de libération de la Palestine et l'Etat d'Israël sur leur reconnaissance mutuelle.

Nous nous félicitons également de la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine, et nous applaudissons le rôle de ce

grand pays lorsqu'il s'agit d'appuyer la paix et la stabilité dans le monde.

Les questions dont sera saisie la quarante-huitième session de l'Assemblée générale montrent qu'il y a déjà une tendance marquée vers l'indépendance mutuelle des nations. Au Tadjikistan, nous en sommes convaincus.

Nous nous félicitons des initiatives de maintien de la paix et des efforts humanitaires de l'ONU. Nous sommes particulièrement fiers de l'initiative du Tadjikistan d'inclure des institutions du Commonwealth des nations dans les activités étendues de maintien de la paix sur le territoire de notre pays; cette initiative n'a pas été rejetée.

Le mandat au Tadjikistan de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Ismat Kittani, a été prolongé. La République a fructueusement coopéré avec la Mission d'observation des Nations Unies, le représentant du Haut Commissaire pour les réfugiés, et les représentants d'autres organisations non gouvernementales internationales.

Nous sommes spécialement reconnaissants au Conseil de sécurité des Nations Unies, qui surveille sans faillir l'évolution de la situation au Tadjikistan et dans les environs. Nous espérons sincèrement que les efforts de la communauté des nations seront de plus en plus consacrés à assurer les conditions nécessaires au développement durable.

Nous appuyons de tout coeur les principes et recommandations du programme Action 21. Nous estimons que la réalisation des objectifs importants de ce programme, comme le transfert de technologie et de ressources, aura une incidence favorable pour les zones sinistrées comme la mer d'Aral et les régions de grande pauvreté.

En conclusion, je tiens à assurer l'Assemblée que mon peuple, qui a déjà commencé à instaurer son propre Etat et qui a surmonté pour ce faire des difficultés considérables, anticipe l'avenir avec un grand optimisme, que j'espère justifié.

Nous n'épargnerons aucun effort, aucune de nos énergies, pour instituer un Etat véritablement légal, démocratique et éclairé qui ne manquera pas de prendre dignement place au sein des pays civilisés du monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale je remercie le Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Emomali Rakhmonov, Président du Conseil suprême de la République du Tadjikistan, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Isaias Afwerki, Président de l'Etat d'Erythrée

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution prononcée par le Président de l'Etat d'Erythrée.

M. Isaias Afwerki, Président de l'Etat d'Erythrée, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de l'Etat d'Erythrée, S. E. M. Isaias Afwerki, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Afwerki (*interprétation de l'anglais*) :

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

C'est pour moi un privilège et un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom d'un peuple qui a lutté pendant une cinquantaine d'années pour récupérer ses droits nationaux et humains fondamentaux et qui, malgré une victoire militaire complète, a pris l'initiative sans précédent d'organiser un référendum libre et juste pour se joindre à la communauté des Etats indépendants de par sa volonté librement exprimée et sur des bases juridiques solides.

Au moment même où je prends ici la parole, je ne peux m'empêcher de me remémorer les appels que nous avons lancés d'année en année à cette Assemblée générale et aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, décrivant la situation critique de notre peuple et demandant une compassion, un appui et une reconnaissance légitimes. Nous avons fait appel à l'ONU non seulement en sa qualité de représentante de la communauté internationale, mais aussi en raison de sa responsabilité spéciale envers l'Erythrée. Car c'est l'ONU qui a décidé en 1950, au début de la guerre froide, de refuser au peuple colonisé d'Erythrée son droit à l'autodétermination, sacrifiant ainsi ses droits nationaux et humains sur l'autel des intérêts stratégiques des superpuissances.

En adoptant cette résolution, l'ONU a affirmé que le cas du peuple de l'Erythrée demeurait un cas international dont l'Assemblée générale pourrait être saisie n'importe quand. Mais durant les 41 années suivantes, pendant qu'une brutale guerre d'agression était menée contre le peuple d'Erythrée, au début avec l'appui actif des Etats-Unis et plus tard avec une participation bien pire et bien plus massive de l'Union soviétique, et malgré les appels répétés du peuple d'Erythrée, l'ONU a refusé de se porter à la défense d'un

peuple de l'avenir duquel elle avait injustement décidé et qu'elle avait promis de protéger. En 41 ans, l'Erythrée, théâtre de la plus longue guerre de l'histoire de l'Afrique, et victime de certaines des plus flagrantes violations des droits de l'homme, n'a pas figuré une seule fois à l'ordre du jour de l'ONU.

Ce silence assourdissant a blessé notre peuple. Il a aussi laissé le champ libre aux agresseurs et prolongé du même coup nos souffrances et les sacrifices de plus en plus grands qu'il nous fallait consentir. Mais cela n'a ni ébranlé notre détermination ni sapé notre foi dans la justesse de notre cause et l'inévitabilité de notre victoire. Comme le dit un proverbe érythréen : "le flambeau de la vérité peut s'affaiblir mais ne peut être éteint". De fait, la justice a finalement prévalu. Cela est source d'espoir et de joie non seulement pour le peuple érythréen, mais pour tous ceux qui sont épris de justice et de paix.

Si nous nous réjouissons de la paix et de la liberté qui ont été conquises et des perspectives prometteuses qui s'offrent à nous, nous sommes cependant confrontés à la réalité d'une population et d'un pays dévastés. Quelle que soit la comparaison, l'ampleur de la destruction physique et économique subie par notre pays, dans ses infrastructures, son industrie, son agriculture et ses services de santé et d'éducation, ainsi que les pertes humaines, plus douloureuses encore - la mort de plus de 150 000 personnes, l'exil d'un quart de la population, un déplacement massif et plus de 100 000 blessés et orphelins - sont effroyables, surtout au regard des maigres ressources et de la faiblesse de notre population.

Aussi énormes que soient nos problèmes, nous sommes confiants que nous pouvons reconstruire et que nous reconstruirons effectivement notre pays dévasté et que nous nous assurerons une vie décente. Nous sommes fermement convaincus que l'aide extérieure, si généreuse soit-elle, ne peut régler nos problèmes à elle seule. En fin de compte, c'est seulement par nos propres efforts, et par la mobilisation et l'utilisation efficace de nos ressources que nous parviendrons à nous en libérer. Mais alors que nous commençons à nettoyer les décombres et à recoller les morceaux après trois décennies de guerre et de destruction, nous nous apercevons que nos ressources sont trop limitées pour venir à bout de l'énorme travail de redressement et de relance de notre économie. Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si l'ONU et la communauté internationale nous viendront cette fois-ci en aide ou si nos demandes resteront à nouveau sans réponse.

A ce stade critique de son histoire, l'Erythrée a besoin du soutien et de l'aide de la communauté internationale et les mérite, non seulement parce que l'ONU et la communauté internationale ont une responsabilité particulière

envers l'Erythrée, mais aussi parce que c'est l'occasion de mettre à l'épreuve l'"Agenda pour la paix" de l'ONU et tout le concept de rétablissement de la paix. L'Erythrée est non seulement parvenue à la paix et à la stabilité, mais elle a réussi, fait rare, à établir des relations cordiales de coopération avec son ancien ennemi, l'Ethiopie. Et elle s'attaque à la tâche de reconstruction avec l'appui et la participation populaires, avec dévouement et détermination, avec des politiques saines et souples, en utilisant avec prudence et efficacité ses ressources limitées, et avec une volonté affichée de promouvoir la coopération et la compréhension régionales.

Malheureusement, la réponse de l'ONU et de la communauté internationale n'a pas été encourageante jusqu'à maintenant. Bien que la participation active de l'ONU au référendum ait été généralement louable, la contribution de l'ONU au référendum érythréen - un des processus électoraux les plus réussis auxquels l'ONU ait jamais été associée - a été inférieure à 2 millions de dollars, faible somme comparée aux dizaines de millions de dollars consacrés à des exercices analogues, dont beaucoup ont échoué lamentablement. De même, la réponse de la communauté internationale au programme de rapatriement du Soudan d'un demi-million de réfugiés érythréens est loin d'avoir répondu à ce à quoi on pouvait raisonnablement s'attendre, et le Gouvernement n'a eu d'autre choix que d'entamer le programme, indépendamment des fonds disponibles ou des problèmes auxquels il faut s'attendre. L'Erythrée a également amorcé un programme crucial de démobilisation - elle a démobilisé dans un premier temps près du tiers de son armée de 90 000 hommes - sans aucune contribution de l'ONU ou autre. Elle a dû réduire certains de ses projets de redressement et de développement et emprunter pour financer la première phase de son programme de démobilisation.

Dans nos efforts de mobilisation des ressources internationales, nous nous sommes constamment heurtés à des prétextes comme "le manque de ressources financières", "des demandes concurrentes", "des priorités plus urgentes" et "la lassitude des donateurs". Il se peut qu'il y ait une part de vérité dans tout cela. Et nous sommes conscients des efforts louables de certains donateurs et de leurs contraintes. Mais je crois que nous ne pouvons et ne devons pas hésiter à reconnaître que, dans l'ensemble, le programme international d'aide est sérieusement défectueux, inéquitable, injuste et mal structuré pour répondre aux besoins vitaux des communautés bénéficiaires. L'aide et son volume semblent être déterminés non pas sur la base des besoins ou de la capacité d'utiliser l'aide à bon escient, mais - même après la proclamation de la fin de la guerre froide - sur la base des intérêts et des programmes des donateurs. De plus, la communauté internationale tend à mieux réagir pour éteindre les incendies que pour les prévenir, et, une fois les incendies

éteints, il lui arrive souvent de tourner le dos aux décombres encore fumants.

Une des caractéristiques les plus inquiétantes de la situation internationale actuelle est la marginalisation de la totalité du continent africain. Tous les indicateurs montrent que l'Afrique est en train de glisser en arrière et d'être abandonnée, ce qui se traduit par un désespoir, des souffrances et une pauvreté intolérables pour des millions de ses habitants. On ne peut nier que c'est d'abord et avant tout nous, les Africains, qui sommes responsables de ces problèmes. Mais je crois qu'il faut que la communauté internationale reconnaisse franchement qu'elle porte également une part de responsabilité pour le sort dramatique de l'Afrique. Nombre des dictateurs qui ont tellement semé le chaos et la souffrance ont en fait été portés au pouvoir et soutenus tout au long de la guerre froide par certains éléments de la communauté internationale. Peut-être plus significatif encore est le fait que les politiques économiques aujourd'hui en discrédit et les projets ratés ont généralement été conçus et approuvés par les donateurs internationaux et mis en oeuvre sous la direction d'une armée de spécialistes et de conseillers étrangers.

Dans notre monde actuel interdépendant au plus haut point, la marginalisation de l'Afrique, la misère et le désespoir de ses populations, de sa jeunesse, ne saurait être incluse à l'intérieur des frontières du continent, car cela finirait fatalement par menacer la prospérité et la stabilité du monde entier. Les frustrations et les rancunes qui continuent d'enfler et qui pourraient bien éclater doivent être désamorçées à temps. Une fois de plus, l'Afrique doit saisir son propre destin. Ses habitants et ses dirigeants doivent aller au plus profond de leurs ressources humaines et matérielles pour y trouver la sagesse, la stratégie et l'engagement nécessaires pour sortir l'Afrique du bourbier. Mais, alors qu'ils s'engagent dans cette voie difficile, la communauté internationale doit leur venir en aide, non pas avec des aumônes qui ne font qu'aggraver leur dépendance, non pas avec les plans et projets usuels qui partent à vau-l'eau, non pas avec des formules et des attitudes préfabriquées, du genre "Nous savons ce qu'il vous faut", mais dans un esprit de partenariat destiné à aider l'Afrique à se tenir debout seule et à contribuer à l'enrichissement de la vie des hommes et à la protection de l'environnement.

Bien entendu, tout n'a pas été sombre et désolant en Afrique. De même que de graves échecs humains ne sont pas limités à l'Afrique - comme le montrent les événements en Bosnie-Herzégovine, en ex-Union soviétique et ailleurs -, l'Afrique a connu sa part d'événements et de succès positifs et stimulants. Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les efforts énergiques et prometteurs de plusieurs pays d'Afrique, tant au niveau des pays pris individuellement que dans un contexte régional. Malgré la négligence et les

injustices de la communauté internationale, de nombreux peuples africains s'attaquent de manière déterminée à la pauvreté et à l'injustice sociale. Dans notre partie du continent, l'Erythrée et l'Ethiopie ont déjà entrepris une coopération économique mutuellement avantageuse, et avec les autres pays de la Corne, s'efforcent de mettre sur pied un mécanisme régional pour favoriser la paix et la coopération. Nous sommes absolument convaincus que les nombreux aspects positifs de la vie en Afrique doivent être reconnus à leur juste valeur.

Etant donné l'évolution positive de la corne de l'Afrique, la tragédie que subit la Somalie est profondément inquiétante. Le bain de sang chez nos frères somalis avait pris des proportions accablantes, et au moment où beaucoup hésitaient, nous avons vivement préconisé l'intervention constructive de la communauté internationale, sous la protection de l'ONU, pour sauver des vies humaines et pour contribuer à éviter à la Somalie la destruction vers laquelle elle s'acheminait. Malgré notre opposition de principe à une intervention militaire extérieure, nous avons compris rapidement que la situation extraordinaire en Somalie exigeait des mesures extraordinaires.

C'est donc avec un grand soulagement que nous avons accueilli la décision du Gouvernement américain d'intervenir en Somalie. Ainsi encouragés, nous avons essayé, individuellement et avec nos partenaires régionaux, de faire en sorte que l'intervention soit guidée par des objectifs clairs et généraux en matière de sécurité comme sur les plans humanitaire et politique. Et nous n'avons pas hésité à faire connaître nos vues sur l'ampleur, le type et la longueur du séjour de la force d'intervention nécessaires pour faire aboutir la mission. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus, encore que nous ayons été et que nous restions particulièrement bien placés pour comprendre les réalités de notre voisine la Somalie, et pour travailler dans ce contexte.

Quoi qu'il en soit, nous reconnaissons et nous apprécions l'acquit de l'intervention internationale en Somalie. L'amélioration de la situation humanitaire et les Accords d'Addis-Abeba de mars 1993 sur la réconciliation nationale représentent des progrès considérables. Mais en même temps, l'aggravation de la situation en matière de sécurité à Mogadishu et les pertes grandissantes de vies civiles, y compris parmi les femmes et les enfants, assombrissent fortement l'intervention en Somalie. Des erreurs réitérées dans la gestion de la situation ont amené certains à demander ouvertement que l'intervention cesse immédiatement.

Nous sommes convaincus qu'un retrait précipité des forces des Etats-Unis, contre lequel nous avons lancé un avertissement énergique dès le début, non seulement marquerait un défaut d'engagement de la part des Etats-Unis

quant à l'intervention, mais finirait par rendre indéfendable la position de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM). Cela plongerait la Somalie dans une situation catastrophique, bien pire que l'anarchie qui a suscité l'intervention. Voilà pourquoi nous engageons les Etats-Unis et la communauté internationale entière à tenir en Somalie et à assumer leur responsabilité envers le peuple somali à l'heure où il en a le plus besoin. Nous les engageons également à réexaminer franchement et objectivement la manière dont l'intervention s'est déroulée jusqu'à maintenant, à construire à partir des réussites et des réalisations, et surtout, à reconnaître et à redresser les erreurs.

Nous croyons sincèrement que les pays de la région - dont le rôle a été négligé jusqu'à présent, de propos délibéré peut-être - peuvent contribuer de manière constructive à l'effort international. Il ne suffit pas de toute évidence, de les consulter officieusement de temps en temps, comme cela a été fait jusqu'ici; il faut qu'ils soient intégrés à ce processus d'une manière plus significative et plus formelle, puisqu'ils sont directement concernés et affectés plus que quiconque en dehors de la région.

L'avènement du nouvel Etat d'Erythrée a heureusement concordé avec la fin de la guerre froide, l'ère de la rivalité des superpuissances qui a causé tant de souffrances aux hommes et qui avait en fait paralysé l'Organisation des Nations Unies. Comme le reste de l'humanité, nous plaçons beaucoup d'espoir en cette ère nouvelle, dans la perspective de voir l'ONU jouer un rôle accru, un rôle qui en ferait vraiment la représentante de "Nous, peuples du monde". Et cependant, nous n'avons pas l'illusion de croire qu'un monde nouveau, juste et équitable vient de naître. Nous voyons la persistance de trop d'habitudes et de pratiques anciennes, à l'Organisation des Nations Unies et en dehors, pour nous nourrir d'illusions. Nous espérons des succès, certes, mais nous constatons que les échecs des initiatives de l'Organisation des Nations Unies l'emportent de loin sur les succès qu'elle a pu connaître. L'injustice persiste à l'intérieur des nations et entre elles.

Nous sommes impressionnés par les défis auxquels l'humanité continue de faire face et nous sommes pleinement conscients que nos capacités sont minimes. Cependant, l'Erythrée reste décidée à apporter sa modeste contribution à l'amélioration de la vie des hommes dans sa partie du monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de l'Etat d'Erythrée de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Isaias Afwerki, Président de l'Etat d'Erythrée, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. E. M. Rafic Hariri, Premier Ministre de la République libanaise

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République libanaise.

M. Rafic Hariri, Premier Ministre de la République libanaise, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République libanaise, S. E. M. Rafic Hariri, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Hariri (Liban) (*interprétation de l'arabe*) :

Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous féliciter tout d'abord de votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Stoyan Ganey, pour la façon exemplaire dont il a dirigé la précédente session de l'Assemblée.

Je voudrais également exprimer officiellement notre gratitude au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts remarquables qu'il déploie en vue d'atteindre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies et de permettre à cette dernière de s'acquitter des responsabilités croissantes qui lui incombent au service de la paix mondiale. Nous ne pouvons que constater que les changements qui balayent le monde aujourd'hui imposent à l'Organisation des Nations Unies de nouvelles responsabilités, que le Président, le Gouvernement et le peuple libanais envisagent avec optimisme. C'est pourquoi nous sommes tous appelés à doter l'Organisation des Nations Unies des moyens qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de ses mandats croissants. Par la même occasion, l'ONU doit, quant à elle, rationaliser ses opérations afin de s'adapter aux exigences de l'avenir.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux Etats Membres qui ont récemment été admis au sein de l'Organisation des Nations Unies. C'est là une autre indication du caractère universel de cette organisation et une confirmation du fait que nous avons de plus en plus besoin d'elle.

La décennie actuelle nous rapproche de la fin d'un autre siècle de l'histoire de l'humanité et nous avons maintenant une idée plus claire des problèmes qui préoccupent les peuples du monde, problèmes qu'il convient d'aborder et de

régler uniquement de manière rationnelle. La richesse de l'expérience tirée des nombreux conflits qui ont eu lieu tout au long de ce siècle nous a enseigné que la voie de la paix est, en dernière analyse, la meilleure voie à suivre, et que tous les autres moyens se sont avérés futiles. L'ère d'un monde divisé, fondé sur les blocs et la polarisation, qui a considérablement mis à l'épreuve les relations internationales et a précipité les crises pendant de nombreuses décennies, est maintenant révolue. Par conséquent, le monde est maintenant prêt à développer une vision universelle de l'humanité fondée sur un code universel d'éthique et sur les principes des droits de l'homme. L'ONU, qui a longtemps été victime de rivalités qui l'ont paralysée et ont placé des contraintes considérables sur le potentiel qui était le sien, est appelée aujourd'hui de façon croissante et sans précédent, à s'engager dans des activités de maintien de la paix. En dépit du fait que les opérations actuelles sont en quelque sorte différentes des fonctions conventionnelles qui avaient été au départ envisagées pour l'Organisation, elles montrent la nécessité croissante à l'heure actuelle de recourir à cette organisation internationale, qui inspire confiance et jouit de la crédibilité nécessaire en vue de trouver aux défis et aux conflits des solutions justes et durables.

Nous estimons que la compréhension entre les Etats et les peuples s'appuie sur la préservation de la démocratie et des droits de l'homme. Cette compréhension contribuera à son tour largement à l'élimination des différends régionaux et globaux, conformément au principe essentiel énoncé dans la Charte des Nations Unies. Je manquerais à mon devoir, ici, si je ne rappelais pas la contribution apportée par le Liban à la rédaction de la Charte ainsi que de la Déclaration universelle des droits de l'homme, car le Liban était membre du Comité spécial chargé de rédiger les deux instruments.

Le Liban séculaire est fermement attaché aux principes de la démocratie, de la liberté et des droits de l'homme, et a réussi à faire respecter ces principes malgré les dangers qui l'ont menacé pendant de nombreuses années. Il reste fidèle aux fondements essentiels sur lesquels repose sa société pluraliste, ouverte et créatrice. Le Liban, qui a surmonté toutes les épreuves qui l'ont assailli ces dernières années, fait face à nouveau aux défis cruciaux qui lui sont lancés avec la vigueur de son unité nationale renouvelée et consolidée. Le Liban a inclus ces principes dans le tissu même de son identité. Ainsi, la nouvelle constitution proclame que le Liban est

"arabe dans son identité et son affiliation, membre fondateur et actif de la Ligue des Etats arabes, pleinement attaché à ses conventions; et membre fondateur et actif de l'Organisation des Nations Unies, pleinement attaché à sa Charte et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Etat est l'incarnation de tous ces principes, dans tous les

domaines et dans toutes les sphères où ils s'appliquent, sans exception."

Compte tenu de l'épreuve exceptionnelle qu'il a traversée, le Liban mérite votre appui et l'engagement que la communauté internationale non seulement fournira une assistance matérielle et une aide à la reconstruction de ce que la guerre a détruit, mais renforcera le système libanais. La nécessité de le donner en exemple dans notre monde actuel est d'autant plus urgente que de nombreux conflits ethniques et religieux font rage dans diverses régions.

Avec sa tradition reconnue de coexistence, de modération et de tolérance émanant de ces valeurs humaines nobles, le Liban peut en fait être un exemple vivant de coexistence pour ceux qui, même dans des sociétés avancées, recherchent une formule fructueuse pour assurer l'harmonie sociale. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui que le Liban a réussi à franchir l'étape tragique qu'il a vécue et s'est engagé dans la voie de l'accord et de la concorde.

La grande majorité des Libanais ont vécu la guerre et ses dévastations sans être convaincus de sa nécessité ni de ses causes. Tout au long de la guerre, 1 million d'étudiants ont continué de se rendre dans les écoles et dans les universités, exprimant ainsi, par la poursuite de l'éducation, leur rejet de la guerre. La même majorité a continué de remplir ses devoirs à l'égard de la société et de l'Etat dans de nombreuses parties du pays. Même les crimes ordinaires de droit commun n'ont pas sensiblement augmenté pendant la guerre.

Tout ceci confirme que les Libanais, qui ont réglé le problème de l'accord et de l'entente, non seulement dans les textes et les précédents, mais également dans leurs routines et leurs vies quotidiennes, sont fiers de pouvoir présenter au monde, après leurs longues souffrances, un exemple, pétri dans l'expérience vécue, de l'élasticité de la nature humaine avec sa richesse et sa vive diversité intellectuelle.

Dans notre intérêt commun, nous devons tous chercher à sauvegarder un tel héritage et à le préserver de la violence. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la région du Moyen-Orient, qui a souffert, de par sa tradition et son histoire, de l'ingérence des puissances étrangères, de luttes d'intérêt et de conflits qui ont vite fait de dépasser les frontières nationales, voire régionales, pour menacer la paix internationale tout entière.

Vu l'ampleur et l'intensité des conflits qui ont embrasé le Liban, la survie de notre pays prouve que la nation libanaise est trop vigoureuse pour être éliminée et trop solidement enracinée pour être effacée. Le peuple libanais a fait la démonstration d'une endurance et d'une ténacité exceptionnelles devant des défis accablants.

Le Liban s'est engagé à réaliser ses aspirations et est résolu à promouvoir le progrès dans le cadre des chances qui lui sont offertes par le monde moderne. Si les conflits armés et les hostilités de ces dernières décennies ont épuisé une grande partie de nos ressources, notre potentiel et nos capacités doivent désormais être canalisés de façon à relever les défis auxquels l'humanité est partout confrontée.

A cette fin, le Gouvernement libanais s'efforce de rendre au Liban la position particulière qu'il occupait au sein de la communauté des nations civilisées, qui façonnent l'homme de demain. Le Liban estime que sa principale perte a probablement été l'émigration massive, qui l'a privé de la fine fleur de la jeunesse libanaise. L'une de nos principales préoccupations est maintenant de créer des conditions favorables qui inciteront tous ces jeunes à rentrer au pays. Nous espérons que nos ressources humaines contribueront pour beaucoup à accélérer la reconstruction d'une société meilleure à laquelle nous aspirons tous : une société qui jouit de la paix, de la liberté et de la démocratie.

Le Liban dont le peuple a subi de nombreuses épreuves pendant les sombres années de la guerre, est particulièrement sensible aux malheurs et souffrances diverses qui frappent aujourd'hui certaines parties du monde. En réaffirmant notre attachement constant à la paix et à la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes qui en émanent, nous insistons tout particulièrement sur notre adhésion et notre attachement à un système intégré de valeurs qui englobe les droits de l'homme, la liberté et la dignité. En vérité, cela devrait être le but ultime de toute entreprise et de tout effort.

Très tôt, les Nations Unies ont appréhendé la situation au Liban, comme en témoignent les nombreuses résolutions adoptées, par le Conseil de sécurité notamment, sur la crise libanaise. Certains ignorent peut-être qu'entre 1968 et 1993, plus de 80 résolutions et déclarations des Nations Unies sur le Liban ont été adoptées, chiffre important en comparaison avec d'autres crises. L'Assemblée générale aussi bien que le Conseil de sécurité ont un dossier volumineux sur le Liban. Si l'on compare le volume effectif des documents officiels des Nations Unies sur le Liban à celui des documents soumis à des tribunaux ordinaires, il devient aussitôt évident que le poids des preuves a fait fortement pencher la balance de la justice internationale en faveur du Liban. La justice et le droit ont toujours été du côté du Liban et continuent de l'être. Nonobstant, les Libanais, ulcérés, ont vu pendant une longue période, les intérêts politiques prévaloir sur la justice et la primauté du droit, et l'application du double critère entraver la mise en oeuvre des dizaines de résolutions qui ont été adoptées, ici même, pour soutenir les revendications légitimes d'un pays qui pensait trouver auprès des Nations Unies un véritable recours.

Toutes ces résolutions de l'ONU ont fait appel à la cessation de la violence au Liban et au respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, réaffirmant ainsi l'indépendance politique et la souveraineté nationale du pays. Nous reconnaissons que l'Organisation a manifesté un intérêt de principe au Liban, notamment, pour ce qui est de l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et de la création de la force de maintien de la paix des Nations Unies au Liban-Sud. Je saisis cette occasion pour saluer le rôle efficace joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Qu'il me soit permis de rendre respectueusement hommage aux membres de la FINUL qui ont fait de nombreux sacrifices, y compris celui de leur vie, sur le front du devoir. A ces contingents et aux pays amis qui ont envoyé des troupes, nous exprimons notre profonde et sincère gratitude.

A présent que nous nous tournons vers l'avenir - après avoir pris des mesures fermes et décisives pour rétablir une situation normale avec l'aide efficace de la Syrie pour ramasser les armes, mettre fin aux combats et rétablir l'autorité de l'Etat - je pense que nous pouvons à juste titre demander à l'Organisation des Nations Unies d'agir de façon décisive au Liban, maintenant que l'on est en train de redéfinir son rôle pour l'adapter aux changements mondiaux actuels. Plus précisément, nous comptons sur les Nations Unies pour qu'elles adoptent une attitude énergique afin d'imposer l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et d'assurer le retrait complet d'Israël jusqu'aux frontières internationalement reconnues. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la paix au Liban a été et restera la condition *sine qua non* de la stabilité au Moyen-Orient et de l'instauration d'une paix juste et globale dans l'ensemble de la région. Toute paix restera précaire, si la communauté internationale choisit de tolérer la persistance d'une situation menaçante pour le Liban, en raison de l'existence de différends potentiellement explosifs.

Les Libanais ont accepté par consensus une nouvelle formule de réconciliation nationale qui a été définie, en 1989, à Taëf. Le Royaume d'Arabie saoudite a joué un rôle prédominant dans l'élaboration de cette formule qui devait devenir plus tard la constitution libanaise. En outre, l'Arabie saoudite, fidèle à une longue tradition, continue, aux côtés des Etats membres du Conseil de coopération du Golfe, à accorder une aide substantielle à la reconstruction du Liban. Le Gouvernement libanais a ainsi entrepris de mettre en oeuvre un programme de relèvement dans tous les domaines de la vie, dans un climat évident de confiance internationale. Progressivement, le Liban a commencé à reprendre son rôle régional et international traditionnel. Cela a permis aux Libanais de libérer des énergies qui ont donné lieu à des initiatives créatrices visant à la reconstruction et au développement du pays.

Ce faisant, le Liban a tenu tête à l'occupation et à la violence, en adoptant une position définie par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Notre pays qui puise sa force dans la fermeté et la ténacité de son peuple, a réaffirmé à plusieurs reprises son droit de vivre dans la dignité et de garantir la liberté de son territoire. Le Gouvernement libanais est plongé dans l'effort de reconstruction et s'active à fortifier la vie civile, de manière à favoriser la stabilité dans l'ensemble de la région.

Les Libanais ont fait face aux actes d'agression d'Israël dont les buts et objectifs sont clairs, en montrant un sens élevé des responsabilités, de la solidarité et de l'unité nationale. Nous avons adopté une attitude invariable qui consiste à insister sur la paix et à assurer la sécurité et le progrès de notre pays qui a payé chèrement le prix d'avoir servi d'arène pour le règlement de comptes entre les parties au conflit.

C'est cet attachement des Libanais à la paix qui les a amenés à regagner immédiatement leur région et leurs villages après la dernière agression israélienne. Ils ont planté leurs tentes devant leurs maisons détruites, démontrant ainsi leur profond attachement à leur terre, et leur loyauté à l'égard de son sol et de ses richesses.

Les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies, ses Etats Membres et l'opinion publique mondiale connaissent bien la véritable nature du camp de détention d'Al-Khiyam où les autorités militaires israéliennes détiennent de manière illégale et sans motif valable plus de 200 ressortissants libanais. De plus, 100 autres prisonniers libanais sont détenus dans diverses prisons israéliennes. Sourdes aux appels répétés de la Commission des droits de l'homme et d'Amnesty International et aux injonctions lancées par le Gouvernement libanais et les associations humanitaires au Liban et dans le monde arabe, les autorités israéliennes refusent de les libérer. De même qu'elles refusent depuis plus de huit années de permettre au Comité international de la Croix-Rouge ainsi qu'aux familles des détenus de leur rendre visite.

Il est grand temps qu'Israël réponde enfin aux appels des organisations internationales et libère immédiatement ces otages, mettant ainsi fin à leurs longues souffrances et à l'agonie de leurs familles. En somme, Israël est tenu de s'exécuter en vertu des traités et conventions internationaux applicables.

Les événements positifs qui ont lieu quotidiennement au Liban expriment au plus haut point le refus des Libanais de voir leur pays devenir une fois de plus victime de la question du Moyen-Orient alors que la paix émerge dans la région. Le Liban aspire à la paix et il a toujours opté pour la paix tout au long de son histoire. En fait, la paix et la

stabilité constituent son domaine véritable, et il ne peut remplir son rôle - je dirais même sa mission - dans sa propre région et dans le monde dans un climat de violence et de guerre. Le Liban est convaincu que la région du Moyen-Orient si elle peut jouir d'une paix juste et globale serait en mesure de rendre des services incalculables à l'humanité. Tous les peuples de la région, y compris les Libanais, ont un potentiel considérable, étayé par un grand patrimoine culturel et des capacités diverses. Les énergies et les ressources qui ont été longtemps gaspillées par la guerre pourraient être utilisées au service du développement économique et social alors que nous nous trouvons au seuil du XXI^e siècle et de ses promesses d'avenir.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'évolution régionale et internationale qui a permis d'entamer des négociations avec Israël, le Liban s'est joint à ces négociations il y a deux ans, en dépit du fait que son territoire a été occupé à la suite d'un acte d'agression commis par Israël en 1978 - et non pas parce que nous étions en guerre avec Israël. La juste cause du Liban s'appuie solidement sur une série de résolutions de l'Organisation des Nations Unies adoptées au cours des 15 dernières années, résolutions qui, toutes, exigeaient le retrait d'Israël et définissaient les moyens et les modalités nécessaires pour effectuer ce retrait.

Si Israël invoque la sécurité de sa frontière septentrionale comme prétexte, nous lui dirons que toutes les mesures prises par Israël, à commencer par l'occupation, n'ont fait qu'empirer la situation et troubler la sécurité. En fait, le Liban et la communauté internationale sont plus que jamais convaincus que la seule manière d'assurer la sécurité régionale est de mettre fin à l'occupation du territoire libanais et de renoncer à badiner avec la sécurité de la région et le salut de sa population.

Quarante-cinq années de différends incessants, de conflits et de guerres ont créé certains modes de pensée, qu'il convient de changer. Cela exige un immense courage politique et une compréhension profonde de la part de ceux qui s'intéressent à la paix. Un appui direct de grande portée serait également nécessaire, ainsi que des façons de pensée nouvelles pour nous débarrasser de nos attitudes traditionnelles.

Aujourd'hui plus que jamais, le Moyen-Orient a besoin d'approches braves et inédites s'il veut réaliser une paix stable et durable. Le Liban qui participe aux pourparlers de paix afin de libérer son territoire et de jeter les bases d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, souhaite signaler les points suivants.

Premièrement, le Liban exige le retrait total d'Israël de toutes les terres libanaises occupées, et ce conformément aux

résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité. Les forces armées libanaises assumeront l'entière responsabilité de la sécurité au Liban-Sud dès qu'Israël mettra en application les dispositions de ces deux résolutions.

Deuxièmement, le Liban, qui croit et recherche la paix sera l'un des premiers Etats à bénéficier d'une paix juste et globale. Avec ses frères arabes, le Liban participera à l'élaboration de la paix, contribuera à son expansion et oeuvrera en vue de la consolider en tant qu'élément de base de la vie dans la région du Moyen-Orient.

Troisièmement le Liban qui a vécu une épreuve aussi dure que douloureuse résultant de la politique visant à singulariser certains pays et à imposer des solutions partielles, pense que la paix est indivisible, surtout en ce qui concerne des questions étroitement liées, comme c'est le cas au Moyen-Orient. Nous sommes également convaincus que des solutions unilatérales ou partielles ne feront qu'engendrer des différends et des conflits nouveaux.

Dans ce contexte, je voudrais affirmer, sur la base des leçons que l'expérience commune nous a apprises qu'il ne saurait y avoir de paix stable et durable dans le Moyen-Orient sans le Liban et la Syrie. L'accord conclu dernièrement entre Israël et les Palestiniens restera une étape isolée à moins qu'il ne soit rapidement complété par des solutions radicales sur les autres questions arabes. Le Liban, avec sa superficie étroite, sa composition démographique très délicate et ses ressources économiques limitées, ne peut constituer une solution aux Palestiniens qui ont été déracinés. La responsabilité de leur retour à leurs foyers et d'un règlement satisfaisant de leur statut demeure celle de la communauté internationale. Si nous souhaitons véritablement mettre fin une fois pour toutes aux souffrances dans la région du Moyen-Orient, la question palestinienne devrait être réglée de façon à assurer aux Palestiniens la possibilité de vivre dans la dignité, selon leurs aspirations légitimes et les aspirations de toutes nos sociétés qui respectent les droits de l'homme.

Quatrièmement, dans le but d'instaurer la paix, le Liban est prêt à coopérer pleinement avec les deux coauteurs de la Conférence de paix, en particulier avec les Etats-Unis d'Amérique, afin d'aboutir à un règlement juste et global qui garantirait le droit de toutes les parties à une paix durable, et mettrait fin définitivement aux conflits dans la région. A cette fin, le Liban est prêt à assumer entièrement la part de responsabilité qui lui revient.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République du Liban de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Rafic Hariri, Premier Ministre de la République du Liban est escorté de la tribune.

M. Andreatta (Italie) (*interprétation de l'anglais*) :

Je tiens à présenter nos sincères félicitations au Guyana et à vous personnellement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je suis également heureux de voir qu'au cours de l'année écoulée notre famille des Nations Unies s'est agrandie et compte maintenant l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République tchèque, la République slovaque, Andorre, Monaco et l'Erythrée. Nous tenons à souhaiter une bienvenue toute spéciale aux deux derniers compte tenu des liens historiques et humains qui nous unissent depuis longtemps.

L'Italie, profondément attachée à l'unité politique et économique de l'Europe, partage les opinions exprimées par le Ministre des affaires étrangères de Belgique, qui assume actuellement les fonctions de Président du Conseil européen.

Ce n'est pas simplement faire preuve d'une sagesse conventionnelle que de souligner la profondeur des transformations qui caractérisent la période où nous vivons. Chaque jour apporte une nouvelle preuve du fait que la fin de la guerre froide nous a permis d'aborder un nouveau chapitre. Nous devons déchiffrer avec soin les leçons apprises et nous atteler courageusement aux nouvelles tâches que cette nouvelle époque impose.

Comme l'a dit le Secrétaire général à Milan, le droit international est l'instrument principal dont nous disposons; il est non seulement un instrument de réglementation mais la base même des relations entre Etats. Mais les pressions sociales que nous connaissons maintenant sont véritablement nouvelles et engendrent des changements que le droit international doit commencer à refléter pour traduire les nouveaux besoins en institutions nouvelles.

Si nous pensons aujourd'hui pouvoir gérer cette transformation et si nous refusons de céder à la croissance désordonnée d'un nouvel ordre international, nous le devons avant tout à la nouvelle vitalité et au prestige des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies a évolué sur la base de pratiques qui sont solidement inscrites dans la Charte, tout en découvrant de nouvelles façons d'atteindre ses objectifs. Prenons le cas du maintien de la paix, pratique qui remonte aux premiers jours de l'ONU et qui a acquis récemment un rôle particulier. Aujourd'hui, la paix est plus à même d'être menacée par l'explosion de conflits internes - avec parfois des composantes transnationales - que par des

actes d'agression ouverte à travers des frontières internationales. Le maintien de la paix, l'imposition de la paix et les missions de secours humanitaires se déroulent au milieu de conflits ayant des causes politiques complexes et des racines nationales et ethniques enchevêtrées. Dans un tel environnement, la juxtaposition traditionnelle de la diplomatie et de l'action militaire ne correspond plus à la réalité de l'heure et un large mandat initial n'est pas suffisamment concret pour définir les opérations sur le terrain.

L'unité du commandement militaire est un principe incontestable sans lequel aucune opération ne peut réussir. Cependant, la gestion politique d'une opération ne peut se limiter strictement à des options militaires, surtout lorsque la question réelle n'est pas la légitimité du recours à la force - ce qui peut être clairement autorisé en vertu d'un mandat du Conseil de sécurité -, mais plutôt le fait de savoir s'il est souhaitable et opportun compte tenu des objectifs politiques. J'ajouterai que, dans les situations qui impliquent des masses de civils, nous devons inscrire dans notre politique la nécessité de toujours privilégier l'utilisation d'équipement anti-émeute non meurtrier. Cela ne concerne pas seulement l'Italie. Les porte-parole d'autres pays ont également souligné que les pays fournissant des troupes aux missions de maintien de la paix des Nations Unies ont besoin de mécanismes qui exemptent leurs troupes d'obéir passivement à des ordres qui pourraient être illégaux, incohérents ou contraires aux buts de l'opération.

Les pratiques de maintien de la paix des Nations Unies révèlent la nécessité de consulter au préalable les pays qui fournissent des contingents. A cette fin, tandis que l'Article 29 de la Charte prévoit une directive générale portant création d'organes subsidiaires du Conseil de sécurité, l'Article 44 pourrait permettre une solution plus appropriée du problème. Il prévoit une procédure de consultation pour un membre non représenté au Conseil de sécurité qui a été invité à fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité. Aujourd'hui, même en l'absence d'accords officiels tels que ceux prévus à l'Article 43, j'estime que nous devons étendre, par analogie, la portée de l'Article 44 aux opérations engagées au titre du Chapitre VII de la Charte.

Dans son Agenda pour la paix, le Secrétaire général a défini la consolidation de la paix comme une action menée en vue de jeter les bases politiques et socio-économiques d'une paix durable après la période de conflit ouvert. La reconstruction - ou la création - d'institutions juridiques et économiques dans des régions et pays critiques représente la principale condition préalable à toute paix durable.

Ces prémisses constituent la base de la proposition que l'Italie a l'intention de présenter afin de faire évoluer la

situation actuelle en Somalie, situation caractérisée dans une certaine mesure par le fait qu'est privilégié l'aspect militaire de l'Opération des Nations Unies en Somalie et par l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique. Nous estimons qu'il est essentiel que les Nations Unies redoublent d'efforts politiques dans le domaine du maintien de la paix en nommant une personnalité de grand prestige international pour renouveler l'initiative politique et diplomatique avec toutes les factions en Somalie. Parallèlement, les mécanismes de la Conférence d'Addis-Abeba doivent être réactivés de sorte que puisse être accrue la participation des pays africains et de leurs institutions à la normalisation de la Somalie. Cependant, la nature essentiellement politique de notre opération visant à rétablir l'espoir en Somalie doit également se traduire en une reconstruction progressive des structures économiques et sociales fondamentales de la Somalie et en la réorganisation d'un gouvernement et de ses structures administratives. Cela exige des programmes ambitieux de développement, auxquels l'Italie est restée attachée sans faille même dans les moments les plus difficiles.

Mme Fritsche (Liechtenstein), Vice-Présidente, assume la présidence.

L'Italie se félicite du nouveau rôle central des Nations Unies et, en même temps, appuie une réforme de ses mécanismes institutionnels.

Qu'il nous soit d'abord permis d'envisager la possibilité d'un changement dans la composition du Conseil de sécurité. Comme l'Italie l'a déjà dit au Secrétaire général en juin dernier, étant donné que le Conseil de sécurité se dirige vers un avenir caractérisé par des responsabilités et des charges toujours plus lourdes, sa représentativité et son efficacité doivent évoluer parallèlement. Ce que nous proposons, c'est que, outre les membres permanents qui ont un pouvoir de veto et les membres non permanents, une troisième catégorie de membres soit créée. Elle serait composée de pays capables d'apporter une contribution particulière à la réalisation des objectifs des Nations Unies. Il ne s'agit pas ici de dresser des listes controversées, mais d'identifier des critères objectifs de sélection, fondés sur les facteurs économiques, les ressources humaines, la culture et les moyens de communication. Ces pays pourraient siéger par rotation de deux, devenant ainsi des membres semi-permanents du Conseil.

Nous devons tous reconnaître le rôle central renouvelé des Nations Unies dans les relations internationales, mais nous devons éviter d'interpréter ce rôle en termes exclusifs.

La dimension régionale du multilatéralisme, qui est décrite au Chapitre VIII de la Charte, revêt aujourd'hui une importance cruciale. Prenons par exemple la Conférence sur

la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui a été explicitement définie comme une institution régionale sur la base de la Charte des Nations Unies. L'Italie se prépare à assumer la présidence de la CSCE. Nous estimons que cette institution est appelée à jouer un rôle croissant, essentiellement en matière de diplomatie préventive, mais également dans le domaine du maintien de la paix, pour encourager des règlements négociés. Dans ce cadre régional, nous souhaiterions voir une réglementation plus rigoureuse sur les transferts d'armes qui se fonderait sur les dispositions actuelles des Nations Unies.

S'il est vrai que sans la paix il ne peut y avoir ni développement ni satisfaction des besoins sociaux, il est vrai également que les conflits sont attisés partout non seulement par l'envie de soumettre l'adversaire par la violence, mais aussi par l'existence de la pauvreté, de l'injustice et des inégalités sociales.

La première des injustices, c'est la violation des droits de l'homme. En défendant les droits de l'homme, la communauté internationale défend des valeurs autonomes absolues qui doivent être protégées. Et en même temps, elle élimine nombre des causes à l'origine de la violence entre groupes et nations.

Espérons qu'un accord entre les différents groupes finira par rendre possible l'arrêt des combats en Bosnie. Cependant, tandis que la communauté internationale se prépare à appuyer la mise en oeuvre d'un accord, nous ne devons pas oublier les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité qui ont été commis au cours de ce tragique conflit. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de la mise en place d'un Tribunal international, et nous espérons que, impartial et à l'abri des influences politiques, il commencera son travail le plus rapidement possible. Quand cela est nécessaire, le Tribunal doit prononcer de lourdes sentences - exception faite de la peine de mort, à laquelle l'Italie est fermement opposée conformément à une tradition juridique consacrée.

Je me demande si la communauté internationale ne pourrait pas faire preuve d'une même détermination et créer une cour pénale internationale pour juger des violations des droits de l'homme les plus graves.

L'Italie est convaincue que les droits de l'homme prospèrent dans les sociétés fondées sur la démocratie et l'économie de marché. C'est la raison pour laquelle nous appuyons résolument les gouvernements attachés à la réalisation de ces objectifs et qui poursuivent courageusement leur route malgré les difficultés et les crises passagères.

Il est une question qui, à notre époque, revêt une grande importance : il s'agit de la protection des minorités, qui est inséparable de la protection des individus, car les deux questions reposent sur les mêmes espoirs, les mêmes principes de liberté et le même respect pour les différences de culture, de religion et de philosophie. Trop souvent, l'intégrité territoriale de l'Etat a été opposée aux droits des minorités. Au lieu de cela, nous devons montrer que dans une démocratie, une démocratie qui permet une participation directe et un authentique pluralisme d'identité et de choix, il est possible de trouver un équilibre entre ces deux valeurs aussi importantes l'une que l'autre. Nous devons montrer qu'il n'y a pas contradiction entre la protection des minorités et la stabilité des frontières. Bien au contraire, comme le montre l'expérience de mon pays, elles peuvent se renforcer mutuellement.

Les principes, les institutions et les droits qui rendent la paix plus solide sont fondamentaux. Mais nous ne devons jamais sous-estimer le rôle souvent déterminant que jouent les armes. L'accumulation et la mise au point d'armes compromettent la stabilité, car le sentiment d'être menacé engendre des actes ruineux économiquement parlant qui mettent en danger la paix.

C'est pourquoi le désarmement et la non-prolifération, même dans la période de l'après-guerre froide, doivent rester l'un de nos principaux objectifs. Nous attachons donc une grande importance au message qu'a lancé le Président des Etats-Unis du haut de cette tribune.

Nous devons poursuivre les efforts de désarmement que nous avons décidé d'entreprendre et nous devons confirmer et étendre la portée des instruments existants. Nous appuyons vigoureusement la ratification rapide de START II. Le Traité de non-prolifération doit être strictement respecté, et c'est la raison pour laquelle l'attitude ambiguë de la Corée du Nord à l'égard du Traité est un sujet de telle préoccupation. Le Traité doit aussi être renforcé et rendu universel. En 1995, nous devons tous ensemble renouveler le Traité sans condition et pour une période illimitée.

Aujourd'hui, nous voyons se dégager une conscience collective, un système de valeurs communes, une citoyenneté internationale reposant sur des intérêts communs objectifs et sur un mode de vie de plus en plus uniforme. Le philosophe italien Giambattista Vico a écrit ce qui suit :

"Quand les cités ont fini par se connaître au travers des guerres, des alliances et du commerce, elles ont, comme jamais auparavant, reconnu les droits civiques naturels comme le droit naturel de tous les peuples, c'est-à-dire de toutes les nations unies comme si le monde était une seule et même grande cité, ce qui est le droit de l'humanité."

Cela a été écrit au début du XVIIIe siècle.

Dans un monde en proie à de multiples conflits, où des nations ou des groupes défendent leurs intérêts en recourant à la force, il serait malhonnête, d'un point de vue purement intellectuel, et répréhensible, d'un point de vue moral, de se laisser aller au fatalisme ou à la résignation. La violence n'est pas plus naturelle que la coexistence pacifique et la coopération entre les peuples et les groupes. Par conséquent, le fait d'agir contre la violence et pour la coexistence n'est pas seulement souhaitable, moralement parlant, mais tout à fait possible aussi.

Cette possibilité a été éloquemment démontrée ces jours derniers avec les perspectives de paix au Moyen-Orient que nous devons au courage des Israéliens, des Palestiniens et des pays arabes. Pays méditerranéen à la longue tradition d'un engagement actif à l'égard de la cause de la paix et de stabilité dans la région, l'Italie est prête à aider davantage encore l'ensemble de la région à faire les premiers pas sur la voie, longue et difficile, conduisant à la paix et à la coopération, avec des frontières permanentes tracées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Cette même possibilité est confirmée par les premiers pas prometteurs vers la démocratie et la coexistence qui ont été faits en Afrique du Sud.

La prise de conscience de la possibilité et du devoir moral d'agir doit également dicter notre attitude face aux problèmes socio-économiques qui déshumanisent des millions de gens aux quatre coins du monde. Je pense ici aux politiques de développement, qui doivent être menées dans un esprit de solidarité et sur la base de la coordination multilatérale. Cette coordination doit également s'étendre aux initiatives bilatérales. Ce qu'il faut aussi, c'est une coopération plus étroite entre les diverses institutions. Cette approche a déjà porté ses fruits au Mozambique et en Erythrée, voire même dans une Somalie ravagée par la guerre. Elle doit également être appliquée pour entériner le processus de paix au Moyen-Orient. La conférence des donateurs qui s'ouvrira bientôt à Washington sera l'occasion idéale de concrétiser dans les faits notre soutien politique.

Nous connaissons nos limites et nous savons que nous ne devons pas nous laisser aller à l'utopie, noble certes, mais abstraite. Nous avons pour responsabilité d'élaborer les principes et les instruments adaptés à l'époque où nous vivons et qui nous aident à gérer et à transformer la réalité qui nous entoure pour la rendre plus rationnelle et plus humaine.

Chaque pays doit promouvoir sa propre action, par lui-même ou par le biais d'alliances ou autres groupes. Mais c'est en fin de compte ici même, dans le cadre de l'Organisation et compte tenu de sa composition et de ses

objectifs universels, que chaque pays devra contribuer à la quête de solutions à ces problèmes. Pour ce faire, nous ne devons pas nous contenter de proclamer des principes; bien plutôt, sur la base de ces principes, nous devons être prêts à doter l'ONU des instruments dont elle a besoin. La communauté internationale - autrement dit nous, Etats Membres - confère à l'Organisation des Nations Unies des responsabilités de plus en plus grandes. Mais, les responsabilités des Nations Unies sont nos responsabilités. Les problèmes des Nations Unies sont nos problèmes.

M. Jeszenszky (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) :
Qu'il me soit permis d'adresser mes plus cordiales félicitations à l'Ambassadeur Insanally à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Je voudrais également souhaiter la bienvenue parmi nous à Andorre, la République tchèque, l'Erythrée, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Monaco et la Slovaquie, dont l'admission récente à l'Organisation des Nations Unies rapproche de plus en plus celle-ci de son objectif d'universalité.

Pendant l'année écoulée, la communauté internationale a continué à faire face à des défis extrêmement graves. Cette période a connu, malgré certaines réalisations positives, des déceptions et des échecs inquiétants. Les questions auxquelles nous devons répondre nous ramènent une fois de plus au problème fondamental du multilatéralisme, c'est-à-dire à la définition, dans notre monde complexe, des valeurs propres à garantir la cohésion indispensable pour que notre volonté commune se traduise en une action commune.

La chute des dictatures communistes, en Europe centrale et Europe de l'est, et la fin de l'affrontement entre les superpuissances ont donné naissance à un climat politique international devant permettre de trouver de nouvelles manières d'attaquer les problèmes du maintien de la paix et de la sécurité internationales et du règlement des problèmes mondiaux. Ces méthodes nouvelles reposent sur de plus grandes possibilités d'interaction étroite ainsi que sur la participation de chacun des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à la gestion et à l'orientation du cours des événements. Ces possibilités et la capacité de la communauté internationale d'en obtenir des résultats tangibles sont évidentes dans les processus de règlement des conflits suivis en Amérique centrale et en Asie du Sud-Est, dans la réplique très ferme à l'agression brutale dans le Golfe, dans la transformation fondamentale dont nous sommes témoins en Afrique du Sud ainsi que dans l'accord historique au Moyen-Orient. Ces évolutions démontrent clairement que, avec du courage politique et de la clairvoyance, et si l'on est prêt au compromis, il est possible de démêler et de régler les problèmes les plus insolubles.

Ces exemples devraient être imités dans toutes les régions du monde.

Les convulsions de cette ère nouvelle de l'histoire mondiale sont fortement ressenties dans un pays comme la Hongrie, qui, comme si souvent déjà dans son histoire, se trouve une fois de plus à proximité d'une zone de conflit. Malgré les difficultés qui accompagnent inévitablement les processus de transition historiques de la région, le Gouvernement hongrois, depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1990, s'est efforcé constamment et avec succès de maintenir la stabilité interne du pays et de veiller à ce qu'il demeure un pilier de stabilité dans notre région troublée. La stabilité devrait être omniprésente et universelle et nous devons trouver les moyens d'y parvenir.

En ce qui concerne le vieux continent, la Hongrie souhaite que la démocratie, la prospérité, la sécurité et les institutions telles que le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui en sont la base même, s'étendent peu à peu vers l'est.

Voilà quelque temps déjà que le monde vit dans l'ombre d'événements qui nous rappellent de manière inquiétante les périodes les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Le conflit dans l'ex-Yougoslavie fait rage depuis plus de deux ans. Le plus regrettable, cependant, est que même les pires exemples de violation des normes du droit international et des principes inscrits dans la Charte, même les crimes les plus graves contre l'humanité et les pires violations massives des droits fondamentaux des hommes et des minorités n'ont pas suffi à convaincre le monde, alors qu'il en était encore temps, de contrer l'agression de manière prompte et efficace, d'empêcher l'acquisition de territoires par la force et de prendre fermement position contre l'odieuse politique du "nettoyage ethnique".

Le résultat final de cette politique de passivité, d'apaisement, d'autosatisfaction, d'absence frappante de capacité à tirer les leçons du passé et d'absence de la volonté politique nécessaire pour agir ressort clairement ici même, dans notre bâtiment, de l'exposition de photos bouleversantes et émouvantes sur les horreurs de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Cela nous fait douloureusement comprendre les conséquences pratiques d'un nationalisme extrême et débridé et nous adresse le message pressant que nous ne devons pas faiblir, que nous ne pouvons pas relâcher nos efforts nationaux, régionaux et internationaux visant à maintenir sans transiger les objectifs et les principes de la Charte.

La renaissance de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et les processus économiques et sociaux qui s'y

déroulent ont fait remonter à la surface des tendances de fondamentalisme politique et ethnique qui, élevées au niveau de politique officielle nationale, ont déjà déchaîné ou pourraient encore faire naître des conflits menaçant la sécurité de l'Europe entière. Dans ce monde interdépendant, chaque nation de la terre, où qu'elle se trouve, devrait être sensible au danger que représenterait cette contagion venimeuse si on la laissait se propager partout dans le monde.

Le peuple et le Gouvernement hongrois continuent de suivre l'évolution de la crise dans l'ex-Yougoslavie avec la plus grande inquiétude. En tant que pays limitrophe de la zone de crise, la Hongrie a évité de se laisser entraîner dans ce conflit tout en continuant à affirmer sa position de principe à l'égard de cette crise et en respectant les décisions appropriées de la communauté internationale.

Il faut tenir compte du fait que cette crise n'est pas circonscrite aux seules zones ravagées par la guerre de Bosnie ou de Croatie. Elle couve en Serbie même où une pression grandissante s'exerce sur les diverses communautés ethniques qui habitent le pays, y compris la communauté hongroise de Voïvodine. Dans cette ancienne province autonome, les vagues successives d'intimidation et de discrimination ont déjà réduit fortement le nombre et la proportion de la minorité hongroise. La menace persiste, hélas, de voir un nouvel afflux massif de réfugiés en Hongrie. Etant donné la situation actuelle en Serbie et au Monténégro, comme dans les autres parties de l'ex-Yougoslavie, il est extrêmement important d'offrir une protection internationale suffisante pour ces communautés ethniques et ces minorités nationales. En fait, une des questions essentielles dans le règlement de la crise consiste à garantir leurs droits sans discrimination, qu'il s'agisse d'une majorité ou d'une minorité, en appliquant à tous les mêmes normes et les mêmes critères.

En raison de sa situation géographique, la Hongrie est confrontée à des problèmes économiques particuliers causés par l'application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Nos pertes économiques et financières, directement imputables à l'application des sanctions, n'ont cessé d'augmenter et atteignent aujourd'hui la somme de 1 milliard de dollars des Etats-Unis. Nous sommes très reconnaissants au Conseil de sécurité des mesures prises en faveur des pays qui ont subi des pertes économiques et qui, en vertu de l'Article 50 de la Charte, ont usé de leur droit de consulter le Conseil de sécurité. Les organisations internationales et les institutions intéressées ne tarderont pas - nous en sommes certains - à trouver des solutions propres à atténuer ces problèmes urgents. L'expérience acquise pour ce qui est des divers régimes de sanctions en vigueur montre bien qu'une attention de la communauté internationale

proportionnée à l'ampleur des problèmes causés aux pays tiers s'impose pour étudier le meilleur moyen de mettre en place un mécanisme efficace en vue de l'application de l'Article 50. Faute d'un tel mécanisme, le fardeau supporté par un nombre sans cesse croissant de pays qui honorent leurs obligations internationales continuera d'être disproportionné et injustement lourd.

A cet égard, il est tout à fait inacceptable de prendre des mesures de représailles en réaction aux actes accomplis par un Etat, quel qu'il soit, pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte. C'est pourquoi des mesures illégales, telles que les tentatives visant à bloquer la navigation libre et sûre sur le Danube, voie d'eau internationale d'importance vitale pour de nombreux pays d'Europe, justifient une action internationale, et c'est à bon droit que les Etats intéressés attendent des organisations internationales qu'elles fournissent une aide efficace à cet égard.

A la lumière d'expériences douloureuses récentes, nous avons pris davantage conscience du fait que le monde ne peut pas devenir plus sûr à moins qu'il existe des organisations internationales capables et désireuses de prendre des mesures fermes et opportunes. La diplomatie multilatérale doit être au meilleur de sa forme si elle doit apporter des remèdes là où d'autres possibilités de prévenir ou de régler des conflits ont été épuisées. Il nous paraît particulièrement important que les divers instruments de la diplomatie préventive et de la gestion des crises restent constamment à la disposition de la communauté internationale.

La Hongrie attache le plus vif intérêt au travail entrepris actuellement pour procéder à l'examen d'ensemble et au renforcement des activités de maintien de la paix, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies. De nombreuses propositions de fond ont été faites et des observations utiles ont été formulées à ce sujet. Nous espérons qu'elles nous aideront dans les efforts que nous faisons pour mener à bien des mesures de réforme véritables et pragmatiques au sein de l'organisation mondiale. Nous comptons que la présente session de l'Assemblée générale nous permettra de faire progresser le débat sur la question de savoir comment adapter certaines dispositions de la Charte aux réalités changeantes de notre monde. Le moment semble venu aujourd'hui d'examiner très sérieusement les questions relatives à la révision de la Charte. Le but fondamental de cette révision est d'assurer un meilleur fonctionnement de l'ONU. En même temps, ce travail ne doit en rien nuire à l'efficacité des processus décisionnels de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, la Hongrie comprend parfaitement la situation financière critique de l'organisation mondiale, aussi s'est-elle acquittée, à compter de cette année, de ses arriérés vis-à-vis

du budget ordinaire, afin de contribuer à redresser cette situation.

A notre avis, il existe, entre autres, deux domaines particuliers qui appellent une révision des dispositions de la Charte. Premièrement, il est depuis longtemps nécessaire de revoir les dispositions de la Charte qui impliquent une distinction entre les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sur la base de leur statut d'Etat signataire ou d'Etat ennemi. A la veille du cinquantenaire de l'ONU, l'élimination de cette distinction archaïque serait plus qu'un geste à l'égard d'un certain nombre de pays qui, au fil des ans, ont amplement prouvé leur attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte. Deuxièmement, le rôle joué aujourd'hui par certains Etats dans la politique mondiale et leur contribution à la mise en oeuvre des buts et principes de la Charte justifient une participation plus active de leur part au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous savons que la question de l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité fera l'objet de nouvelles discussions. Toutefois, nous croyons que deux pays - l'Allemagne et le Japon - sont d'ores et déjà qualifiés pour jouer le rôle accru que leur conférerait la qualité de membre permanent du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement continue de penser que l'Organisation des Nations Unies constitue le meilleur cadre pour concrétiser notre responsabilité mondiale à l'égard de la protection internationale des droits de l'homme. Nous sommes profondément convaincus que le Conseil de sécurité doit accorder l'attention voulue et agir de manière résolue et rapide, dans le cadre de son action préventive, aux violations massives des droits de l'homme et des minorités, car elles représentent des menaces pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous devrions rechercher une intégration efficace des éléments relatifs aux droits de l'homme dans le fonctionnement de l'ensemble du système des Nations Unies. La Hongrie appuie la création à une date rapprochée d'un poste de haut commissaire pour les droits de l'homme. Un mandat approprié émanant de la présente session de l'Assemblée générale permettrait, grâce à cette nouvelle institution, une présence adéquate d'éléments relatifs aux droits de l'homme, en particulier dans les divers domaines de l'alerte rapide, de la gestion des conflits, du maintien et du rétablissement de la paix, de l'assistance électorale et de la consolidation de la paix après les conflits. Le haut commissaire pourrait s'employer à rendre les activités des Nations Unies en matière de droits de l'homme plus transparentes aux yeux de l'opinion publique. Nous entendons apporter notre plein appui à un mandat de haut commissaire qui englobe également la protection et la promotion des droits des minorités. A notre avis, le haut commissaire pourrait aussi jouer un rôle important en

amenant le public à prendre davantage conscience des modèles positifs de coexistence multinationale et des systèmes de protection des minorités qui fonctionnent bien dans divers pays démocratiques du monde. Je peux me référer, à ce propos, à ce qu'a dit l'orateur précédent, dont le pays, constitue, me semble-t-il, un modèle à cet égard. Nous estimons que cette tâche est de la plus grande importance et n'a jamais occupé une place aussi importante à l'ordre du jour. L'application ou l'adaptation de ces parfaites solutions aux circonstances particulières existant dans d'autres parties du monde contribueraient beaucoup à faire régner une situation plus satisfaisante en matière de droits de l'homme dans notre monde, en cette fin de siècle agitée.

Je n'ai évidemment pas épuisé tous les problèmes qui affligent le monde. Aujourd'hui, nos gouvernements ont l'immense responsabilité de trouver des réponses aux nouveaux défis. Si nous n'agissons pas maintenant, nous risquons de perdre tout ce que la fin de la guerre froide a permis de réaliser.

M. Asamoah (Ghana) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec plaisir qu'au nom de la délégation du Ghana, j'adresse à M. Insanally, du Guyana, nos félicitations pour son élection par acclamation à la présidence de la quarante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. Il assume ces hautes fonctions à une époque capitale de l'histoire de l'humanité, alors que nous nous efforçons d'instaurer un nouvel ordre mondial fondé sur la liberté et la justice. Les talents et l'expérience qu'il apporte à s'acquitter de ces fonctions sont garants du succès de son mandat. Les relations cordiales qui existent entre le pays du Président et le mien rajoutent à notre satisfaction, à nos espoirs et à nos attentes. Il peut être assuré, ainsi que le Bureau, de notre coopération et de notre appui sans réserve.

Je tiens également à exprimer, aux fins du procès-verbal, notre reconnaissance au prédécesseur du Président, M. Stoyan Ganev, de la Bulgarie, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé notre organisation pendant son mandat. Sa capacité de piloter l'Assemblée générale à travers la turbulence d'un contexte marqué par tant de contradictions dans les relations internationales a été admirable.

Encore une fois, le Secrétaire général a prouvé, par la démonstration de ses talents remarquables de philosophe, d'administrateur et de diplomate aguerri, qu'il est à la hauteur de ses fonctions. Ce crédit est sans aucun doute partagé par le personnel, dont le dévouement et l'engagement n'ont pas diminué.

L'universalité de l'Assemblée générale, qui en fait l'organe le plus représentatif de l'Organisation, a encore été

confirmée par l'admission de cinq nouveaux Etats Membres depuis le mois d'août 1992. Nous saisissons cette occasion pour leur souhaiter la bienvenue et pour les assurer de la coopération de la délégation du Ghana.

La recherche d'une paix durable reste le plus grand défi posé à l'Organisation, malgré la fin de la guerre froide. L'effondrement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et l'accession à l'indépendance de ses parties constituantes, la liberté et l'indépendance des pays de l'Europe de l'Est, la réunification de l'Allemagne, et les foyers de trouble laissés par la guerre froide ont mis en évidence :

"les différends latents, les conflits violents, l'occupation et la domination étrangères, l'intervention dans les affaires intérieures des Etats, les politiques d'hégémonie, les luttes ethniques, l'intolérance religieuse et le nationalisme étroit..." (A/47/675, *annexe, par. 3*)

qu'exposait si justement le Message de Jakarta de 1992 du Mouvement des pays non alignés.

Mais d'autre part, notre monde est confronté à une situation économique et sociale semblable à celle qui a précédé les deux guerres mondiales. Tous ces événements, aggravés par la récession mondiale, menacent de saper les objectifs que vise l'ONU.

Nous devons continuer à poursuivre l'objectif du désarmement complet. Nous aimerions que le Registre proposé des armes classiques des Nations Unies comprenne la production par les pays de ces armes comme de toutes les autres armes de destruction massive.

L'objectif du désarmement complet serait évidemment plus facile à poursuivre dans un environnement de paix fondé sur la confiance mutuelle. C'est dans ce contexte que nous nous félicitons des efforts de l'ONU pour supporter le fardeau croissant du maintien et du rétablissement de la paix. Au Cambodge, au Mozambique, en Angola, en Afrique du Sud, dans l'ex-Yougoslavie, en Somalie, au Moyen-Orient, à Chypre et ailleurs, les efforts des Nations Unies ont servi de frein positif aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il y a toutefois des leçons à tirer pour les opérations actuelles et futures. La tenue d'élections en Angola et au Cambodge sans la réalisation de certaines conditions, comme le désarmement et le cantonnement des troupes, n'a pas rempli ses objectifs du point de vue tactique, malgré les circonstances qui ont mené aux élections, - une erreur que, heureusement, les Nations Unies n'ont pas l'intention de répéter au Mozambique. Nous devrions également nous rappeler que le rétablissement de la paix peut s'avérer un processus lent

et pénible. La nécessité de conserver la confiance de toutes les parties, ainsi que leur appui et leur participation au processus, est fondamentale et cruciale pour la réussite de ces opérations.

Nous sommes déçus de l'instabilité dont continue de souffrir l'ex-Yougoslavie. Bien que nous déplorions encore la réaction initiale de la communauté internationale - en particulier les institutions régionales - face aux événements qui s'y sont déroulés, nous souhaitons réaffirmer que le nationalisme débridé qui cherche à se justifier par le principe si cher de l'autodétermination est inacceptable. De plus, la façon dont ce nationalisme s'exprime par le nettoyage ethnique est aussi barbare et révoltante qu'elle est répréhensible et complètement contraire à un comportement civilisé. L'empressement des Nations Unies à agir de façon décisive en Somalie tranche clairement avec la timidité et l'hésitation qui ont caractérisé notre présence en ex-Yougoslavie et qui menace d'éroder la crédibilité de l'Organisation. C'est pour ces raisons que nous nous félicitons de la résolution 859 (1993) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil, agissant au titre du Chapitre VII de la Charte, demande un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des hostilités partout en République de Bosnie-Herzégovine, conditions essentielles pour parvenir par des négociations pacifiques à un règlement politique juste et équitable du conflit. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il surveille la mise en oeuvre de la résolution.

Mon gouvernement se félicite vivement des accords historiques sur une autonomie limitée pour la Palestine et de la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Ces accords sont un hommage au courage, à la prévoyance, à la détermination et à la remarquable habileté politique du Président Yasser Arafat et du Premier Ministre Yitzhak Rabin. Ils annoncent le début de la fin de décennies de guerre, de méfiance, de violence, de destruction, de massacres cruels et de souffrances que le conflit arabo-israélien a fait subir à la population du Moyen-Orient. Nous demandons donc instamment à toute la communauté internationale de les appuyer.

Des nouvelles relations au Moyen-Orient émerge une vérité puissante, irrésistible et inspirante : tout conflit peut être réglé. C'est pourquoi nous estimons qu'il ne faut pas que la situation "pas de guerre, pas de paix" qui prévaut à Chypre fasse tomber l'Organisation des Nations Unies dans le piège d'une vaine complaisance. La recherche d'un règlement devrait être accélérée. A cette fin, la décision récente de maintenir la présence des Nations Unies à Chypre devrait encourager toutes les parties concernées.

La situation au Soudan demande également une solution pacifique et une implication plus grande des Nations Unies, ce afin de contribuer à la recherche d'un règlement durable

pour un problème essentiellement politique qui a imposé tant de souffrances au peuple et qui a créé un problème insupportable de réfugiés pour les Etats voisins.

Notre organisation a enregistré un succès louable dans la mise en oeuvre de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'indépendance de la Namibie a été le dernier des objectifs atteints en matière de décolonisation. Cependant, les territoires et les peuples qui restent sous domination coloniale demandent notre attention active et soutenue et rendent prématurée toute conclusion à l'effet que le processus de décolonisation est parvenu à sa fin.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans les négociations en Afrique du Sud. La communauté internationale doit toutefois se rappeler que l'apartheid est loin d'être complètement éliminé. Le processus de démocratisation dans ce pays doit être complété de façon que tous ses citoyens puissent se prévaloir de leur droit de vote. La communauté mondiale a la responsabilité de maintenir sa vigilance à l'égard de l'Afrique du Sud jusqu'aux élections du 27 avril 1994, qui mettront en place un programme constitutionnel acceptable pour un gouvernement de transition basé, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, sur le suffrage universel des adultes.

L'impasse au Sahara occidental est également préoccupante. Il faut donner sa chance au plan de paix des Nations Unies de fonctionner, et le calendrier établi pour la tenue d'élections doit être respecté par tous. A la lumière de l'appel à une utilisation plus prudente des ressources disponibles aux Nations Unies, il est impératif que la tâche de la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO) soit complétée dans les plus brefs délais, à la pleine satisfaction de toutes les parties concernées, en particulier le peuple sahraoui.

Le nouvel élan pour le rétablissement et le maintien de la paix est un progrès important dans notre engagement collectif à rechercher et à créer un monde pacifique et sûr. Il a été suggéré en cette assemblée que les Nations Unies limitent leurs engagements, qu'elles ne s'occupent pas de tous les conflits. Mais desquels doivent-elles s'occuper et dans lesquels devraient-elles refuser de s'impliquer? C'est là une question cruciale. L'unité des objectifs de la Charte et l'universalité de notre organisation nous obligent à reconnaître qu'une menace à la paix où qu'elle existe est une menace à la paix partout ailleurs.

Donc, même si la suggestion se tient, soit pour des raisons de manque de fonds, de contraintes logistiques ou de l'incapacité de l'ONU à panser toutes les blessures du monde, ma délégation tient à souligner la nécessité pour

l'ONU de veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix dans lesquelles elle s'est engagée parviennent à leur conclusion logique. L'ONU ne peut pas, dans la conjoncture actuelle, tourner le dos à l'Afrique du Sud, au Libéria, au Rwanda, à l'Angola, au Mozambique, à Haïti, à la Somalie ou à l'ancienne Yougoslavie. Ce serait vraiment triste si toutes ces initiatives louables étaient abandonnées au nom d'arguments - fussent-ils logiques - fondés sur le manque de fonds ou un manque de volonté à aider ces pays à connaître enfin la paix qui leur échappe depuis des années.

En reconnaissance du fait qu'elle ne peut entreprendre un trop grand nombre d'initiatives, l'ONU devrait élaborer des mécanismes de consolidation des efforts régionaux pour le règlement de conflits comme celui du Libéria. Nous souhaitons aussi souligner que les parties prenantes aux divers conflits que l'ONU s'efforce si vigoureusement de résoudre ont la responsabilité morale de faire leur part pour l'accélération du processus devant conduire à la paix. La décence humaine et la dimension sacrée de la vie humaine leur imposent ce devoir. A ce sujet, nous devons encourager l'Inkatha Freedom Party et d'autres groupes de droite à se joindre au processus de négociations en Afrique du Sud, et nous devons condamner en termes clairs la perfidie de l'UNITA et l'attitude de certains seigneurs de la guerre en Somalie.

Quelles que soient les erreurs que l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) a pu commettre, il est absurde pour tout dirigeant somali de chercher à jouer au héros en engageant le combat contre l'ONU. Une telle démonstration d'ingratitude peut avoir des conséquences dommageables à long terme sur la volonté des Etats Membres d'entreprendre des missions humanitaires. Et quelles seraient les conséquences, pour le peuple somali, d'une éventuelle décision de l'ONU d'abolir l'ONUSOM? Tout dirigeant ayant à coeur les intérêts de son peuple doit réfléchir à cette question.

Il vaut la peine de noter que bon nombre des conflits qui nous affligent se déroulent dans des pays en développement. Nous espérons que l'appel visant à limiter le rôle de maintien de la paix de l'ONU ne constitue pas une tentative de se dérober à la lourde responsabilité de s'engager pour le règlement des problèmes politiques dans ces pays, de la même façon que les préoccupations économiques fondamentales de ces pays ont été marginalisées.

Alors que nous nous attachons à résoudre ces conflits parfois brûlants, nous ne devons pas oublier de traiter des facteurs essentiels qui engendrent bon nombre d'entre eux. Nous savons qu'une grande partie de ces problèmes trouvent leur origine dans la misère économique et le sous-développement. Ma délégation a répété à maintes

reprises devant cette assemblée et ailleurs que le sous-développement et les conflits sont liés. Ce sont souvent les pays les plus pauvres ou ceux où le déclin économique a été prononcé qui retombent dans une violence sauvage. Nous avons également dit que la source de l'état de sous-développement peut être largement trouvée dans un système économique mondial qui a été hostile aux intérêts des pays pauvres et des pays en développement.

Il est temps que l'ONU, dans son effort d'établissement et de maintien de la paix, traite de certaines des questions économiques fondamentales qui entravent tous les efforts d'éradication de la pauvreté mondiale. A ce sujet, les problèmes permanents qui affligent les économies du Sud doivent être pleinement attaqués dans le cadre de la recherche vigoureuse d'une paix mondiale. Nous avons dit dans presque toutes les instances de l'ONU, dont l'Assemblée, que le fardeau de la dette paralyse nos économies. Nous avons régulièrement parlé des niveaux inacceptables de flux financiers allant des pays pauvres aux pays riches. Nous avons souvent attiré l'attention sur l'inégalité des termes de l'échange, les barrières protectionnistes et le désastreux système de prix mondiaux qui ne nous rémunère pas adéquatement pour les fruits de notre travail, que nous produisons du café, du cacao ou du cuivre.

Il est donc temps que l'ONU inscrive le développement et la nécessité vitale d'une restructuration de l'économie mondiale sur sa liste de priorités, au même niveau - voire plus haut - que le rétablissement et le maintien de la paix. L'ONU doit défendre le droit de tous les pays de prendre leur place en tant que participants égaux dans le marché mondial. Beaucoup d'entre nous ont entrepris des ajustements structurels. Pourtant, les bénéfices tirés des grands sacrifices que nous avons consentis demeurent faibles. Il y en a tant parmi nous qui ne peuvent offrir des services sociaux adéquats, que ce soient des écoles, des cliniques ou de l'eau potable pour nos peuples! Dans de nombreux cas, nous soumettant aux conditions établies pour les prêts que nous contractons afin d'élargir notre base d'exportation, nous devons licencier des travailleurs et confiner des milliers et même des millions de familles dans l'indigence, le petit chèque de paie qui permet d'apporter un repas sur la table, d'acheter des médicaments lorsqu'un enfant est malade ou de procurer un uniforme à l'enfant de la famille qui commence l'école ne venant plus.

On a conseillé à l'ONU, à juste titre, selon nous, d'effectuer des opérations de maintien de la paix efficaces, de se renouveler au plan administratif et d'accroître ses compétences dans tous les domaines couverts par ses démarches. Nous souhaitons ajouter que l'ONU doit aussi inscrire maintenant à son ordre du jour actuel la question du développement et l'attaquer avec le sérieux qu'elle mérite.

Nous nous sommes efforcés, dans cette organisation, de lier l'environnement, les droits de l'homme, la démocratie et les secours humanitaires au développement. Il est temps que nous nous rendions compte que le rétablissement et le maintien de la paix ne peuvent être effectués efficacement et que les problèmes qui engendrent des conflits ne peuvent être réglés que si nous attaquons vigoureusement la question du développement. Pour que cela s'accomplisse, il faut que l'ONU prône un système économique mondial plus juste, plus équitable et plus transparent qui procurera à tous les pays les moyens du développement. Il faut consacrer à la tâche d'éradication de la pauvreté mondiale la même attention, la même concentration et la même action énergique que celles qui sont réservées au rétablissement et au maintien de la paix.

Le processus de démocratisation, qui fait partie des efforts de promotion et de défense des droits de l'homme, ne doit pas être limité au plan national. La pleine mise en oeuvre des principes de la démocratie au sein de la famille des nations doit aussi être une de nos préoccupations centrales. C'est dans ce contexte que nous recherchons la revitalisation de l'Assemblée générale, où l'égalité souveraine des Etats Membres trouve sa pleine expression. Nous comptons sur l'Assemblée générale pour qu'elle joue pleinement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme l'exige la Charte. Nous nous félicitons également de l'initiative prise par le Conseil de sécurité pour rendre ses travaux, y compris son processus de prise de décisions, plus transparents. Une telle transparence accroîtra certainement la légitimité de ses décisions et, ce qui est tout aussi important, illustrera le fait que ce sont les Membres de l'Organisation qui, en vertu de l'Article 24, confèrent au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et que, en s'acquittant de ses devoirs, le Conseil de sécurité agit en leur nom.

Ma délégation ne voit pas la nécessité de revenir sur la question, qui a déjà été clairement établie, de la réforme du Conseil de sécurité. Il suffit de dire que, quelle que soit la forme finale d'un Conseil de sécurité restructuré, il est clair que sa réforme doit être fondée sur le principe de l'égalité souveraine des Etats Membres et sur la claire reconnaissance du fait que le Conseil de sécurité agit au nom des Membres de l'Organisation et doit refléter l'universalité de notre organisation. La délégation ghanéenne est disposée à participer à la définition d'un Conseil de sécurité plus légitime et plus efficace.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Président Clinton d'assurer le versement des contributions dues par les Etats-Unis au titre des opérations de maintien de la paix. Il faut espérer que, dans les années à venir, les Etats-Unis, qui fournissent une importante partie du budget

ordinaire et du budget des opérations de maintien de la paix de l'ONU, continueront à respecter cet engagement et régleront aussi la question des arriérés de paiement au budget ordinaire.

Le Ghana espère que cette session marquera le début de la renaissance d'une l'ONU prête à s'engager collectivement à atteindre les objectifs de notre organisation tels qu'ils sont reflétés dans les principes et objectifs de la Charte.

La séance est levée à 13 h 20.
